

Visseiche, vingt-cinq siècles d'aristocratie De l'archéologie à l'écrit

Souvent en archéologie et peut-être plus qu'en d'autres domaines de recherche, le hasard gouverne les découvertes. Depuis vingt ans, la commune de Visseiche, bien connue pour être la *Sipia* antique de la Table de Peutinger, apparaît régulièrement sous les feux et sous les truelles des archéologues¹. Convaincu que l'étude fine d'un territoire de type terroir ou paroisse, loin de réduire les perspectives, peut conduire au contraire à une connaissance structurée et cohérente des sociétés anciennes, nous concentrons depuis 2001 nos efforts sur cette commune, consacrant chaque année une campagne de fouille d'un mois à l'exploration de sites enfouis à des époques variées et le plus souvent découverts en prospection aérienne. Est-ce un simple effet d'aubaine ou le fruit d'une orientation de recherche personnelle, il se trouve que nombre d'informations issues de ces fouilles nous renseignent étonnamment sur une même catégorie sociale que nous désignerons par le terme très diachronique et large d'aristocratie. Le fait n'est pas si fréquent en archéologie, domaine qui apporte souvent plus d'informations relatives à la vie matérielle d'un groupe humain qu'à la

¹ Citons les fouilles qui ont eu lieu depuis 1985 :

- oct.-nov. 1985 : nécropole du terrain des sports (J.-P. Bardel).
- automne 1995 : pont-long romain à La Chaussée (AFAN- G. Leroux).
- 1998 : partie des thermes gallo-romains à la station d'épuration (INRAP - G. Le Cloirec).
- août 2001 : cercle tumulaire de Chantaleau (J.-C. Meuret).
- sept. 2001 : fossés et habitat gallo-romain et haut Moyen Âge près du cimetière (SRA - INRAP - F. Le Boulanger).
- 2002 : fossés et fosse campaniforme, lotissement nord (INRAP - F. Le Boulanger).
- août 2003 : enclos manorial de la Montagne (J.-C. Meuret).
- mai 2004 : intervention d'urgence sur la nécropole II de l'église (J.-C. Meuret).
- août 2004 : ferme enclose (Tène finale et Ier siècle ap. J.-C.), la Montagne (J.-C. Meuret).
- sept. 2004 : sondages sur la nécropole II (SRA-INRAP, F. Le Boulanger).
- août 2005 : sondage sur l'enclos (Tène finale et Antiquité) du Clos-Maugendre (J.-C. Meuret).
- sept. 2005 : fossés et occupation haut Moyen Âge, lotissement de la Mairie (INRAP - F. Le Boulanger)

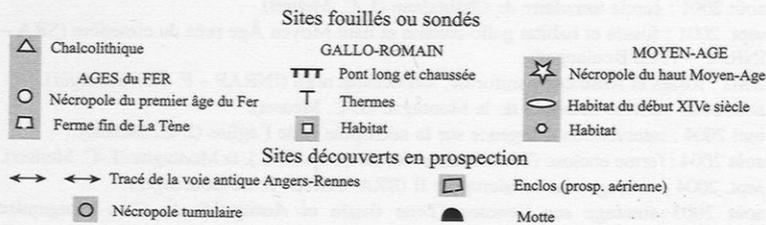
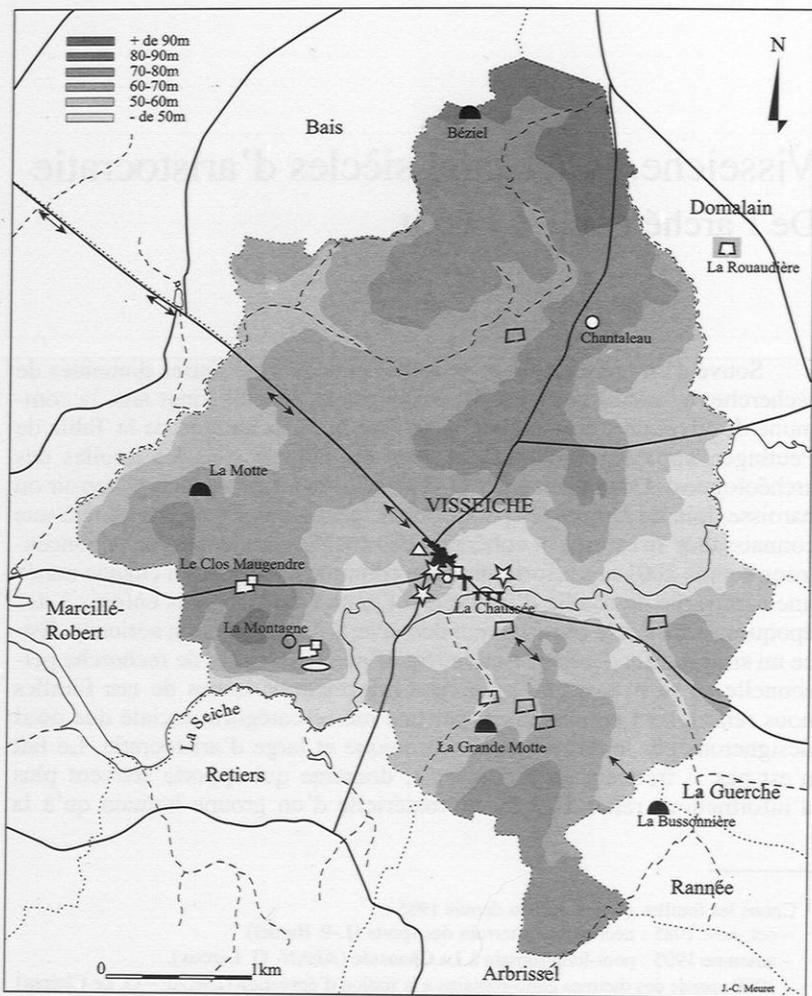


Fig. 1. - Les sites archéologiques à Visseiche (Ille-et-Vilaine).

structure sociale de celui-ci. Ici, nous parcourons le temps à grandes enjambées, commençant par un site du Hallstatt, poursuivant par une tombe d'époque mérovingienne, continuant par un site de château à motte et la famille qui s'y rattache, pour finir par la découverte d'un manoir chevaleresque du XIII^e au XV^e siècle qui révèle l'arrivée d'un nouveau lignage seigneurial à Visseiche. Ce seront donc à la fois les ressources de l'archéologie de fouille, celles de l'épigraphie, de l'anthropologie et celles, plus classiques, des textes qui seront conjuguées dans un but unique et convergent, celui de dévoiler l'histoire de l'élite d'un terroir et d'une paroisse sur une durée proche de 25 siècles.

Des cercles dans le champ de blé aux aristocrates du Hallstatt

Les enclos circulaires de Chantaleau en Visseiche ont été découverts par Gilles Leroux en 1996, sur des parcelles en culture, à l'occasion d'une de ses nombreuses et fructueuses prospections aériennes (fig. 2). Ils sont au nombre de cinq, et d'un diamètre allant de 15 à 20 m. De plus, deux chemins ont été observés près d'eux, dont un qui amène directement aux tumuli ; ils n'ont pas été fouillés et on ne peut donc affirmer avec certitude qu'il s'agit de voies processionnelles (fig. 3). Groupés de cette manière, les cercles sont généralement interprétés comme des nécropoles tumulaires arasées, par comparaison avec de semblables structures découvertes ailleurs, par exemple en Champagne, Picardie, Normandie... mais fouillées et donc parfaitement identifiées. Le plus souvent, il s'agit des fossés comblés qui entouraient des tombes de l'âge du Bronze ou du début de l'âge du Fer. Pour la Bretagne, si on connaît bien des tumuli conservés par exemple dans les Monts d'Arrée et pour certains attribués à l'âge du Bronze², ou encore depuis 2004, plusieurs ensembles tumulaires fossilisés en élévation sous le couvert végétal dans la forêt de Rennes, on manque cruellement de données de fouille pour l'est de la région. En plat pays, les données de prospection aérienne abondent en certains secteurs, en particulier dans la vallée de la Seiche à Visseiche, Bais, Marcillé-Robert, Corps-Nuds, Vergeal, etc.³, mais sans qu'aucune fouille y ait jamais été faite. C'est la raison pour laquelle nous décidâmes de demander pour 2001 à

² BRIARD, Jacques, 1984 – *Les tumulus d'Armorique. (L'âge du Bronze en France, 3)*, Picard, Paris, 304 p.

³ LEROUX, Gilles, 2001 – «Les petits enclos circulaires protohistoriques dans le bassin de la Seiche (Ille-et-Vilaine), d'après les apports récents de l'archéologie aérienne», dans LEROUX, Charles-Tanguy (dir.), *Du monde des chasseurs à celui des métallurgistes. Changements technologiques et bouleversements humains aux marges européennes, des prémices de la néolithisation à l'entrée dans l'Histoire*, Revue archéologique de l'Ouest, supplément n° 9, p. 75-78.



Cercles tumulaires sur maïs en septembre 1996 (Cl J.-C. Meuret)

Cercles tumulaires sur céréales en juin (Cl. G. Leroux) :
tache centrale dans C1

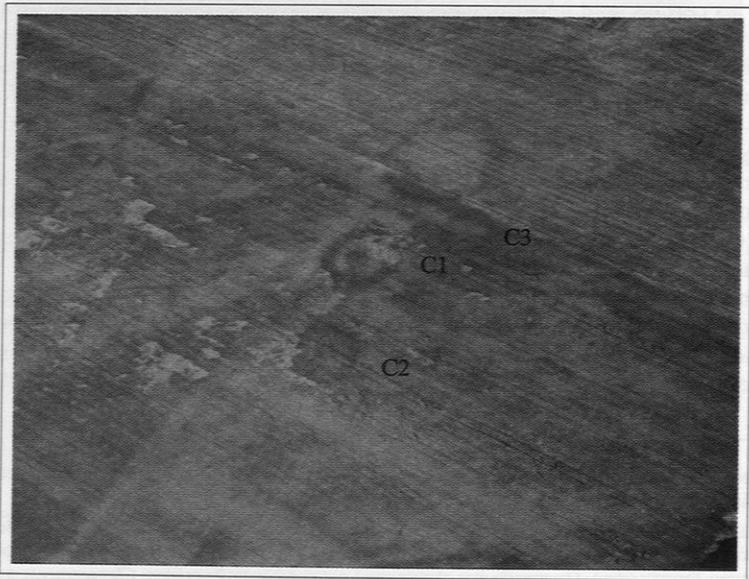


Fig. 2. - Chantaleau. Visseiche (Ille-et-Vilaine).

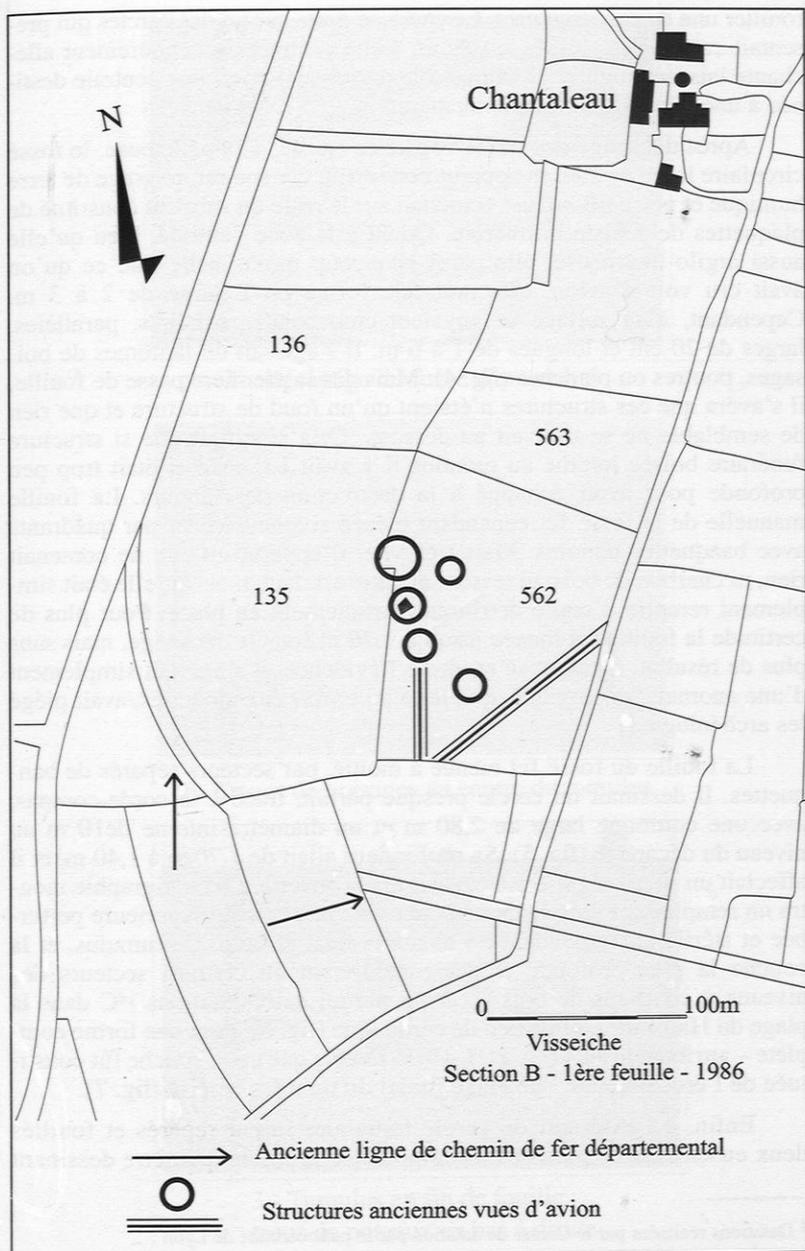


Fig. 3. - La nécropole tumulaire de Chantaleau. Visseiche (Ille-et-Vilaine).

fouiller une de ces structures. Le choix se porta sur un des cercles qui présentait en plus des fossés arasés un tache centrale particulièrement alléchante laissant augurer de la possible présence d'une fosse centrale destinée à une inhumation ou une incinération.

Après décapage des terres végétales stériles à la pelleuse, le fossé circulaire large de 2,80 m apparut nettement, car son remplissage de terre humique et peu caillouteuse tranchait sur le reste du substrat constitué de plaquettes de schiste briovérien. Quant à la zone centrale, bien qu'elle aussi argilo-limoneuse, elle parut beaucoup moins nette que ce qu'on avait cru voir d'avion, affectant une forme en Z large de 2 à 3 m. Cependant, à sa surface se voyaient cinq bandes sombres, parallèles, larges de 20 cm et longues de 1 à 6 m. Il s'agissait de fantômes de boissages, poutres ou planches (fig. 4). Mais dès la première passe de fouille, il s'avéra que ces structures n'étaient qu'un fond de structure et que rien de semblable ne se trouvait au-dessous. Cela signifiait que si structure funéraire boisée interne au tumulus il y avait eu, celle-ci était trop peu profonde pour avoir échappé à la destruction des labours. La fouille manuelle de la fosse fut cependant menée soigneusement par quadrants avec banquettes témoins. Mais très vite, il apparut qu'elle ne contenait rien, ni charbon de bois, ni tesson, ni autre artefact, mais qu'elle était simplement remplie d'argile détritique parfaitement en place. Pour plus de certitude la fouille fut menée jusqu'à 1,30 m sous le décapage, mais sans plus de résultat. Il fallait se rendre à l'évidence, il s'agissait simplement d'une anomalie géologique, qui, telle un miroir aux alouettes, avait piégé les archéologues.

La fouille du fossé fut menée à moitié, par secteurs séparés de banquettes. Il dessinait un cercle presque parfait, tracé à la corde-compass, avec une couronne large de 2,80 m et un diamètre interne de 10 m au niveau du décapage (fig. 5). Sa profondeur allait de 1,70 m à 1,40 m, et il affectait un profil régulier en cuvette assez ouverte. La stratigraphie montra un remplissage simple en deux phases : une couche supérieure perturbée et stérile correspondant à l'abattage final et tardif du tumulus, et la couche la plus profonde et ancienne livrant en certains secteurs des niveaux à charbons de bois – ce qui permit deux datations ¹⁴C dans la plage du Hallstatt⁴ – et un peu de céramique (fig. 6), dont une forme complète – attribuable au VI^e s. av. J.-C.; il semble que cette couche fût constituée de l'érosion et de l'abattage initial du tumulus central (fig. 7).

Enfin, à l'extérieur du cercle tumulaire furent repérés et fouillés deux ensembles de petits trous de poteaux de faible diamètre dessinant

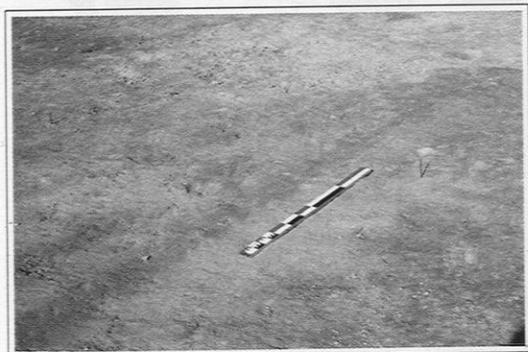
⁴ Datations réalisées par le Centre de datation par le radiocarbone de Lyon :

1- Échantillon LY -11522 : âge calibré - 827 à - 412 av. J.-C. Intervalle 95% de confiance.

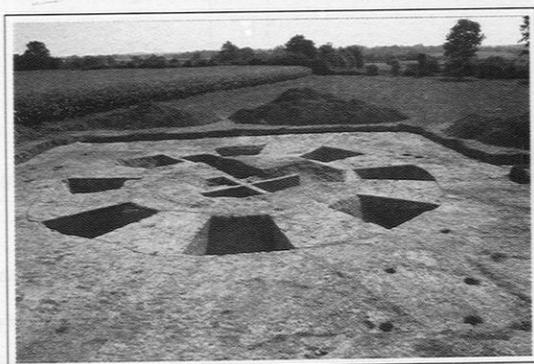
2- Échantillon LY-11521 : âge calibré - 762 à - 396 av. J.-C. Intervalle 95% de confiance.



1 - Décapage du fossé du tumulus



2 - Traces de boisages au centre du tumulus



3 - Tumulus en fin de fouille :
trous de poteaux en bas à droite

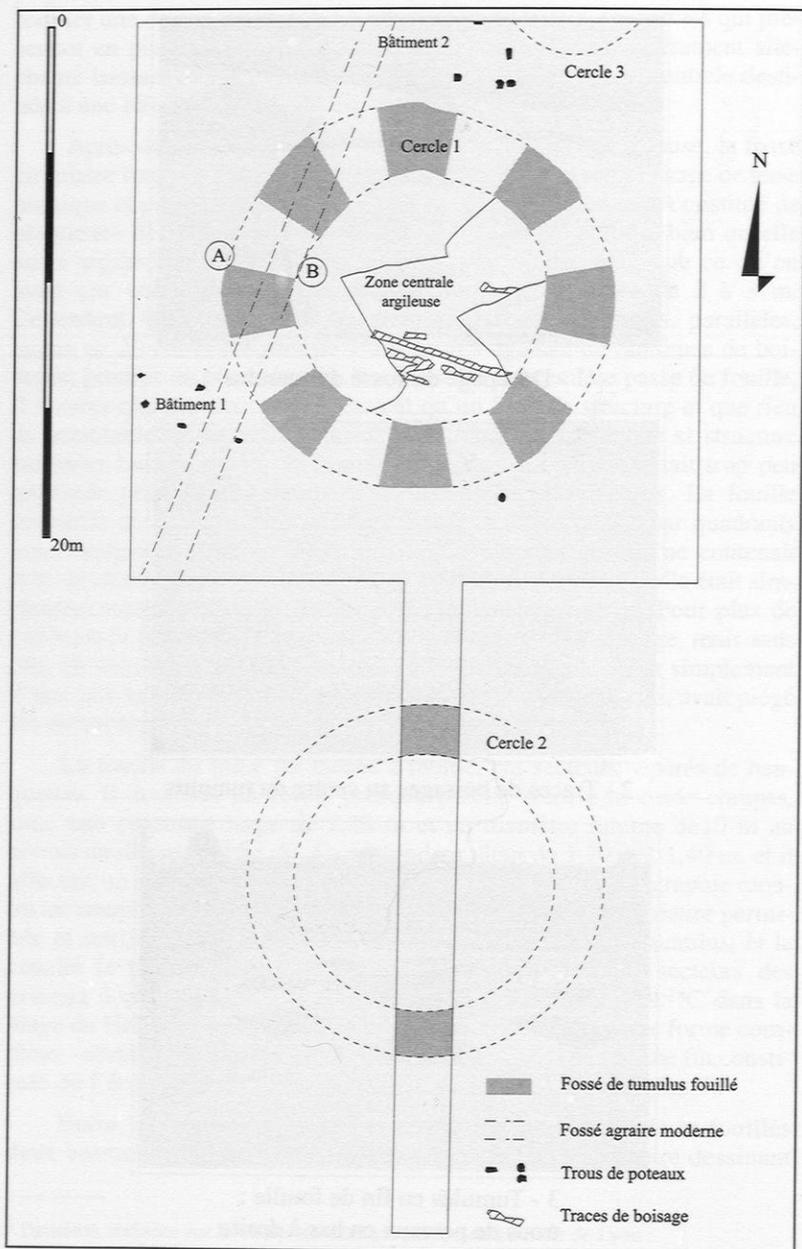


Fig. 5. - Emprise de la fouille et structures Chantaleau. Visseiche (Ille-et-Vilaine).
(Fouille 2001 - J.-C. Meuret).

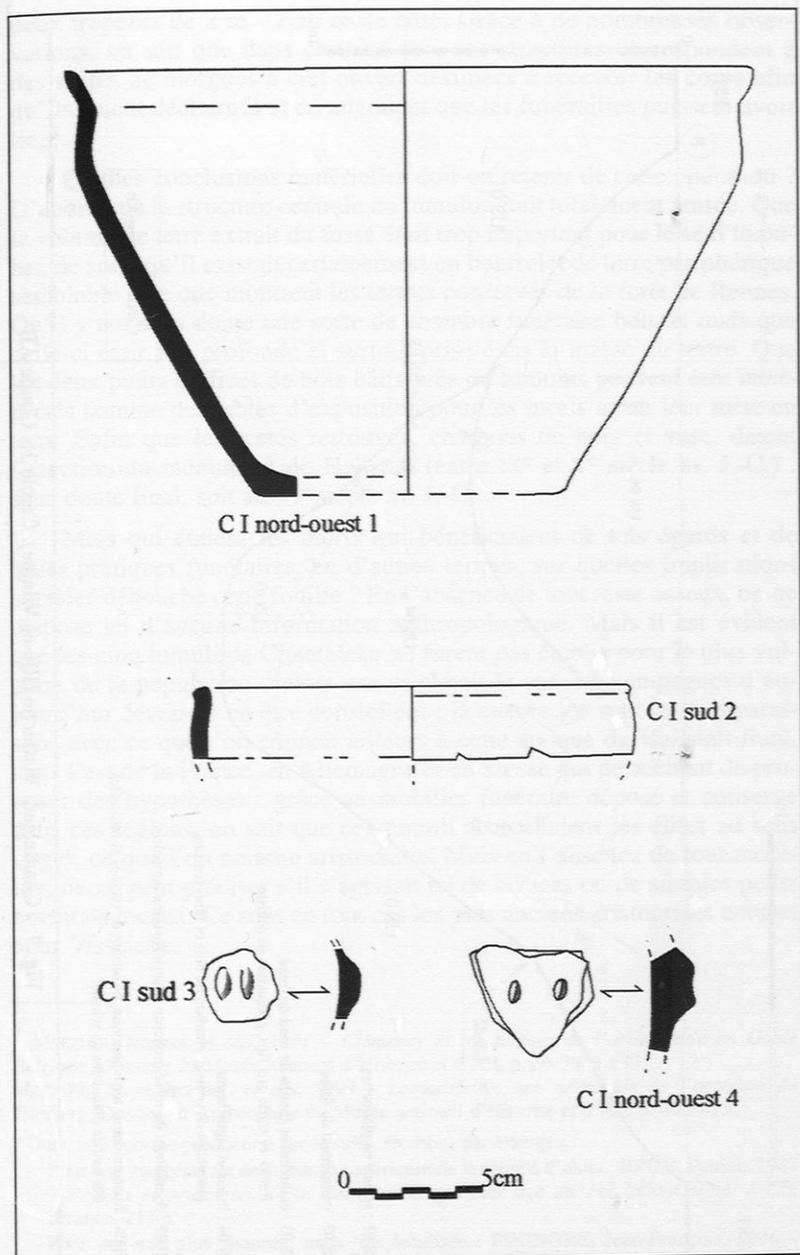


Fig. 6. - Chantaleau. Visseiche (Ille-et-Vilaine).

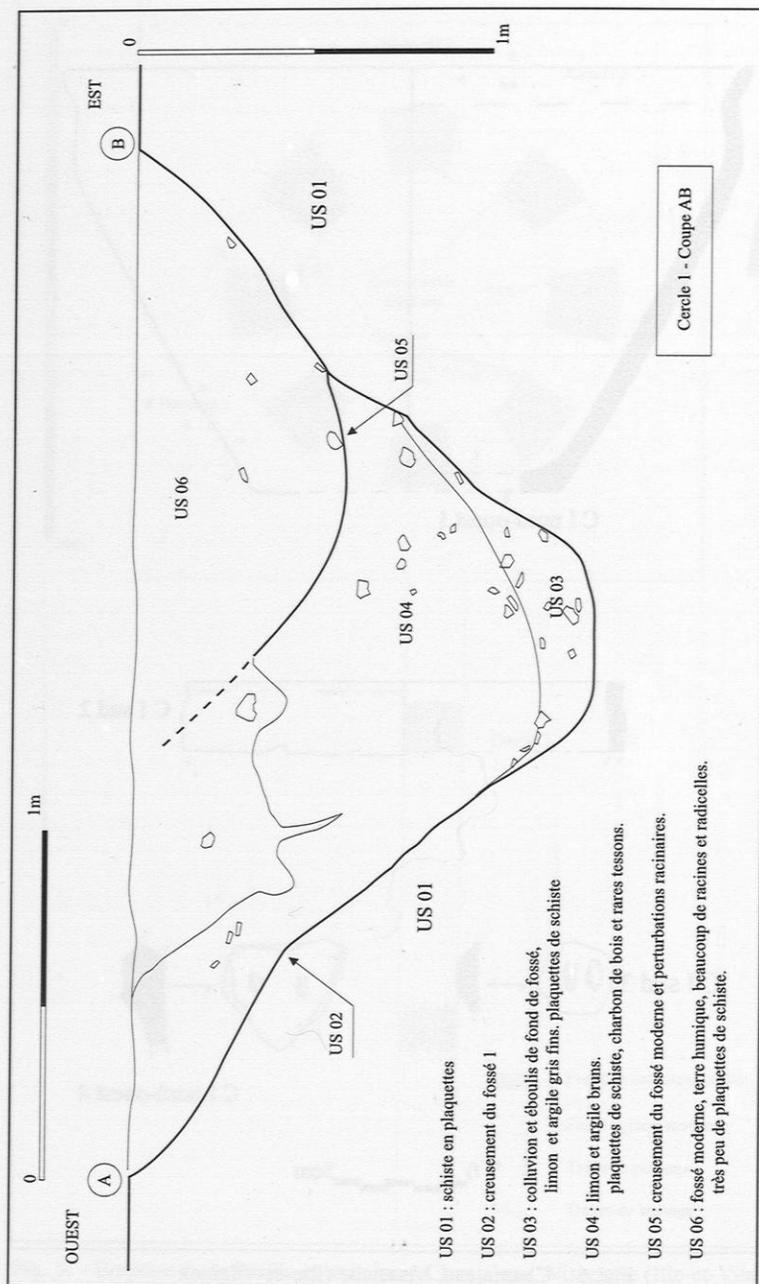


Fig. 7. - Chantaleau. Visseiche (Ille-et-Vilaine). Cercle 1 - Coupe AB

deux trapèzes de 2 m - 2,50 m de côté. Grâce à de nombreuses observations, on sait que dans certains cas, ces structures correspondent à des sortes de morgues à ciel ouvert destinées à recevoir les corps afin qu'ils soient décharnés et en attendant que les funérailles puissent avoir lieu⁵.

Quelles conclusions matérielles doit-on retenir de cette opération ? D'abord que la structure centrale du tumulus était totalement arasée. Que le volume de terre extrait du fossé était trop important pour le seul tumulus, de sorte qu'il existait certainement un bourrelet de terre périphérique semblable à ce que montrent les tertres conservés de la forêt de Rennes. Qu'il y eut sans doute une sorte de chambre funéraire boisée, mais que celle-ci était peu profonde et surtout prise dans la masse du tertre. Que les deux petits édifices de bois bâtis près du tumulus peuvent être interprétés comme des tables d'exposition pour les morts avant leur mise en terre. Enfin que les restes retrouvés, charbons de bois et vase, datent l'érection du monument du Hallstatt (entre IX^e et V^e siècle av. J.-C.), sans doute final, soit au VI^e siècle av. J.-C.

Mais qui étaient les morts qui bénéficiaient de tels égards et de telles pratiques funéraires, en d'autres termes, sur quelles implications sociales débouche cette fouille ? En l'absence de tout reste osseux, on ne dispose ici d'aucune information anthropologique. Mais il est évident que les cinq tumuli de Chantaleau ne furent pas établis pour le plus vulgaire de la population d'alors car, si c'était le cas, les campagnes d'aujourd'hui devraient en être constellées ; là encore, ce sont les comparaisons avec ce que l'on connaît ailleurs à cette époque du Hallstatt final, dans l'est de la France, en Allemagne et en Suisse qui permettent de proposer des hypothèses : grâce au mobilier funéraire déposé et conservé dans ces régions, on sait que ces tumuli accueilleraient les élites au sens large⁶, ce que l'on nomme aristocratie. Mais en l'absence de tout mobilier, on ne peut préciser s'il s'agissait ici de princes ou de simples petits potentats locaux. Ce sont en tout cas les plus anciens aristocrates connus pour Visseiche.

⁵ METZLER, Jeannot *et alii*, 1991 – *Clémency et les tombes de l'aristocratie en Gaule Belgique*, Dossiers du Musée national d'Histoire et d'Art, p. 36-39 et 139.

METZLER, N. et Jeannot, *et alii*, 1999 – *Lamadelleine, une nécropole de l'oppidum du Titelberg*, Dossiers d'Archéologie du Musée national d'Histoire et d'Art, p. 404-413.

⁶ Dans une énorme production sur le sujet, retenons par exemple :

- Pour une vue générale de la frange supérieure de la société d'alors : BRUN, Patrice, 1987 – *Princes et princesses de la Celtique. Le premier âge du Fer (850-450 av. J.-C.)*, Errance, 217 p.

- Pour une vue plus nuancée, mais très localisée : PININGRE, Jean-François, 1996 – *Nécropoles et société au premier âge du Fer. Le tumulus de Courtesoult (Haute-Saône)*, DAF, 222 p.

Dom Mirione, seigneur et saint du très haut Moyen Âge

Restons à Visseiche et franchissons dix siècles, mais pour nous rendre cette fois-ci près de l'église paroissiale en mai 2004. On nous prévient que là une tranchée de terrassement menée rue Corbinais pour l'évacuation des eaux pluviales à 10 m au sud de l'église a mis au jour des inhumations dont certaines en coffre et en sarcophages de calcaire coquillier. On connaissait bien à Visseiche une importante nécropole du haut Moyen Âge fouillée en 1985 à 300 m de là, à l'emplacement de l'actuel terrain des sports⁷, mais on ne pensait pas qu'elle pouvait s'étendre si loin et jusqu'à l'église. La fouille de sauvetage que nous avons menée pendant un mois a permis de mettre au jour au moins six sarcophages de calcaire coquillier, une douzaine de coffres de schiste, c'est-à-dire des types de sépultures maintenant bien connus dans la région pour l'époque mérovingienne et peut-être carolingienne, grâce aux fouilles de Bais, Thourie, Retiers⁸ et Visseiche. Mais elle a aussi livré des inhumations en fosses souvent plus profondes qui semblent dater du Moyen Âge central, et au-dessus, des cercueils de bois pour les époques postérieures, sachant que le cimetière péri-ecclésial a fonctionné jusqu'en 1838⁹. Pour résumer, on sait donc maintenant qu'il existe une nécropole bi-nucléaire à Visseiche, d'autres fouilles menées par le SRA le confirment.

Le fait qui nous intéresse ici concerne Co13, une des inhumations en coffre de schiste ardoisier. Comme les autres, elle était constituée de quatre panneaux longs pour les côtés, le fond et le couvercle – celui-ci étant brisé, mais en place – et deux plus courts pour la tête et le pied. La fouille révéla à l'intérieur la présence d'un squelette en position primaire, sans aucune réduction, ni au pied ou à la tête, et sans aucun mobilier d'accompagnement, ce qui est le cas le plus fréquent dans nos régions. Bien sûr, comme dans la plupart des coffres de schiste et contrairement aux sarcophages de calcaire coquillier, la conservation des os n'y était pas parfaite en raison de l'acidité du milieu (fig. 8). Elle l'était cependant suffisamment pour permettre une étude anthropologique dont il sera fait état plus loin. Très vite, le fouilleur s'aperçut que le panneau interne sud portait des traits gravés à la pointe qui peu à peu se révélèrent sur une longueur de

⁷ GUIGON, Philippe et BARDEL, Jean-Pierre, 1989 – «Les nécropoles mérovingiennes de Bais et de Visseiche (Ille-et-Vilaine)», *M.S.H.A.B.*, t. 76, p. 299-353.

⁸ MEURET, Jean-Claude, 1998 – «Welita, la nécropole et Retiers, ou de l'archéologie et des textes à l'histoire», dans LAURENT, Catherine, MERDRIGNAC, Bernard et PICHOT, Daniel, *Mondes de l'Ouest et villes du monde. Regards sur les sociétés médiévales. Mélanges en l'honneur d'André Chédeville*, Presses Universitaires de Rennes et Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, p. 85-103.

⁹ BARON, Amand, 1991 – *Visseiche*, chez l'auteur, t. I, p. 74.

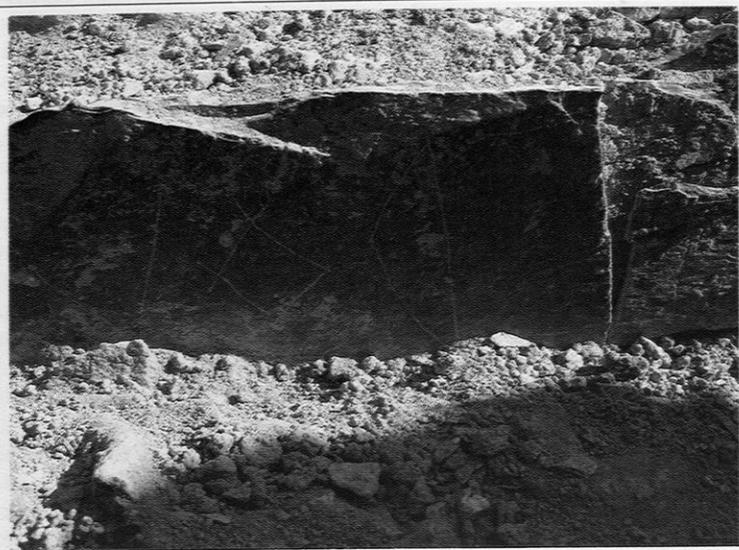
1,12 m, hauts de 5,5 à 10,5 cm (fig. 8). En raison de la nature feuilletée et fissile du support, les caractères sont toujours angulaires : le O, par exemple, devient un losange ; d'autre part, plus de 11 lettres sur 20 présentent des petites cavités coniques forées par rotation au départ des hastes et destinées à éviter le fendillement du schiste¹⁰. Deux ligatures sont visibles entre un N et un E et entre un Q et un V. Tous ces caractères épigraphiques permettent de dater l'inscription (Fig. 9) de l'époque mérovingienne, certainement d'avant la réforme scripturaire carolingienne¹¹. Il semble bien que l'inscription ait été gravée sur le coffre en place, juste avant l'inhumation ; en effet, l'ensemble des caractères est gravé assez maladroitement et à l'envers – tête en bas – à l'exception du T, et la fin de l'inscription est peu cohérente : tout semble indiquer qu'ils aient été gravés par un scribe de circonstance, sans doute illettré, et qui agenouillé près du coffre, recopiait comme il le pouvait un modèle qu'on lui tendait. La pratique de l'inscription interne à un sarcophage est connue ailleurs¹². Les inscriptions de cette époque ne sont pas rares dans la région, constituant même une apparente particularité archéologique, en réalité due à une plus grande attention, puisqu'on en connaît à Martigné-Ferchaud, Visseiche - 1985, Bais et Retiers¹³. Mais celle-ci se distingue par deux points, d'abord par son exceptionnelle dimension, ensuite parce qu'elle semble bien être en place, gravée à l'envers, enfin par son contenu même. Sa lecture n'est pas sans poser problème, d'abord pour le mot final dont certaines lettres sont à l'envers. On peut y lire REQUIEXIT – avec ligature du I et du T –, mais ce mot, qu'on ne connaît pas ailleurs, n'a pas de réalité latine. Il semble préférable d'y voir une graphie fautive de REQUIESCAT, soit le

¹⁰ Le procédé a déjà été observé à Bais (BELADO...RE), Retiers (MELITA) et Solesmes (Sarthe).

¹¹ C'est la conclusion que nous propose Cécile Treffort, maître de conférences à l'université de Poitiers à qui nous adressons nos remerciements.

¹² Le fait a été constaté ailleurs, ainsi dans le portique occidental de l'église Saint-Barthélemy, près du cimetière de la basilique Saint-Denis. Saint-Denis, Unité d'archéologie, n° d'inv. 16.4081. HÉRON, Claude, 1992 – «Deux inscriptions d'époque carolingienne découvertes à Saint-Denis», *Archéologie médiévale*, t. XXII, p. 357-366. On connaît aussi à Auxerre des graffitis gravés sur la paroi interne de sarcophages dont un fragment de psaume du VII^e-VIII^e siècle. *Archéologie et architecture d'un site monastique, V^e-X^e siècles. 10 ans de recherches à l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre*, dir. Christian Sapin, Paris, 2000 (mémoire de la section d'archéologie et d'histoire de l'art, 10), p. 347.

¹³ DAVIES, Wendy, GRAHAM-CAMPBELL, James, HANDLEY, Mark, KERSHAW, Paul, KOCH, John T., LE DUC, Gwenaél, LOCKYEAR, Kris, 2000 – *Les inscriptions de la Bretagne du haut Moyen Âge*, Celtic Studies Publications, p. 258-297. Bais BELAD/OR/[E] : VI^e ou VII^e siècle – Bais M/A/ONIRN [+] : VI^e ou VII^e siècle – Bais TVRTOV/A/LDVS : VI^e ou VII^e siècle – Bais [-] [.] RTVS + : fin VI^e ou début VII^e siècle – Retiers W/ELITA (<M> elita) : fin VI^e ou début VII^e siècle – Visseiche (1) GENNOVEVS HIC [R.] (2) QVIISCIT : fin VI^e-VII^e siècle. Nous devons y ajouter une autre inscription sur schiste découverte dans son jardin, à l'emplacement de la nécropole de Bais par Mme C. Thorigné en 2004 : BA/BINIT TNP (?).



Co13 : apparition de l'inscription à l'envers (DOM...)



Co13 : la sépulture en fin de fouille

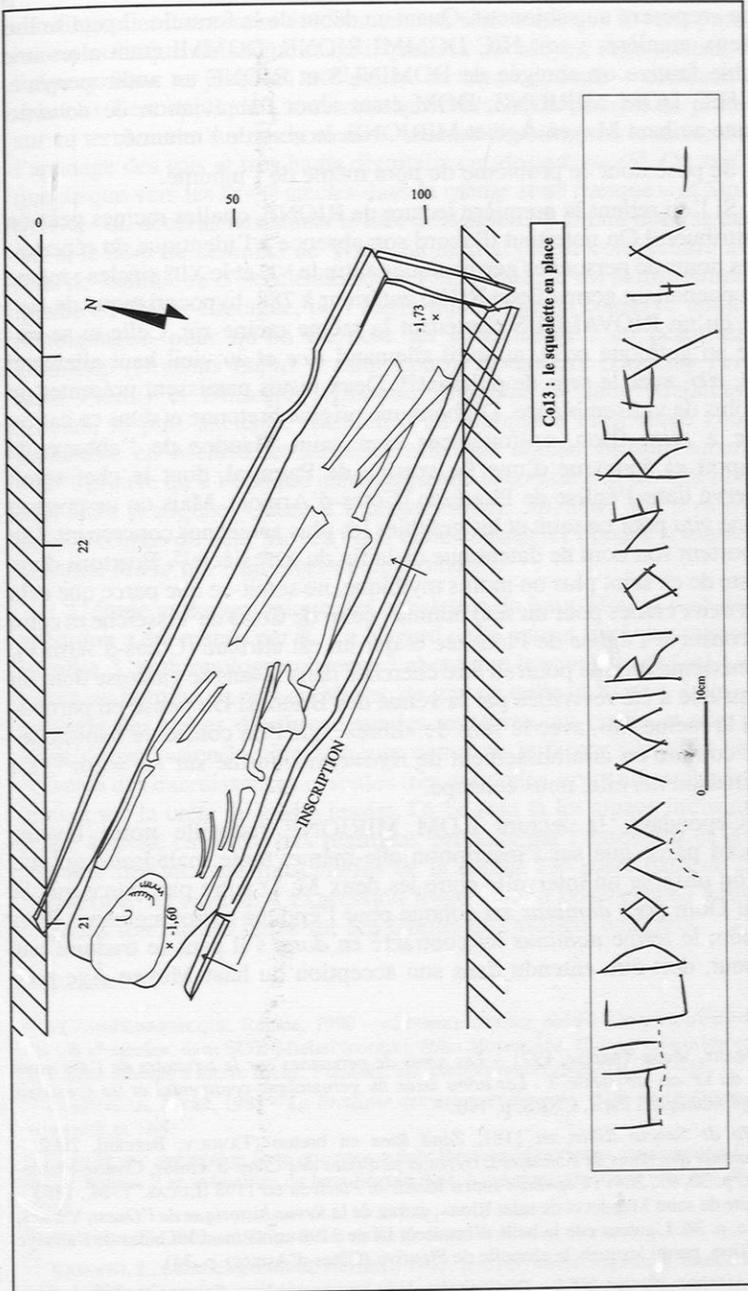


Fig. 9. - Rue de la Corbinais, Visseiche (Ille-et-Vilaine). (Mai 2004).

verbe «reposer» au subjonctif. Quant au début de la formule, il peut se lire de deux manières : soit HIC DOMMI RIONE, DOMMI étant alors une graphie fautive ou abrégée de DOMINUS et RIONE un anthroponyme, soit HIC DOM MIRIONE, DOM étant alors l'abréviation de *dominus* connue au haut Moyen Âge et MIRIONE, le nom de l'inhumé.

Se pose donc le problème du nom même de l'inhumé.

Si l'on retient la première lecture de RIONE, quelles racines peut-on lui attribuer ? On note tout d'abord son absence à l'identique du répertoire des noms de personnes germaniques entre le VI^e et le XII^e siècles ; même si on connaît un germanique RIHO antérieur à 788, hypocoristique de *ric* ; ainsi qu'un RIOVALDUS contenant la même racine *ric*. Celle-ci se rattache au gothique *reiks*, au vieil allemand *rice* et au vieil haut allemand *rihi*, *riki*, avec le sens de puissant¹⁴. Deux pistes paraissent présenter un peu plus de vraisemblance. D'abord une origine bretonne et dans ce cas on pense à saint Rion, co-fondateur avec saint Maudez de l'abbaye de Beauport et éponyme d'une île voisine de Paimpol, dont le chef serait conservé dans l'église de Plouézec (Côtes-d'Armor). Mais on ne connaît aucune *vita* pour ce saint et les graphies les plus anciennes concernant l'île qui portent son nom ne datent que de la fin du XII^e siècle¹⁵. Écartons donc la piste de ce saint plus ou moins mythique, ne serait-ce que parce que cela ferait deux crânes pour un seul homme, celui de Co13 de Visseiche et celui que conserve l'église de Plouézec et qui lui est attribué (Côtes-d'Armor). La deuxième origine pourrait être cherchée dans la langue gauloise dont on sait qu'elle a été revivifiée par la venue des Bretons. On pense en particulier à la racine *Rio*, avec le sens de «libre», que l'on considère habituellement comme un affaiblissement de *ri-go*=royal, formé sur *rix* = roi¹⁶. La terminaison *ne*, elle, nous échappe.

Cependant, la lecture DOM MIRIONE recueille notre faveur. D'abord parce que sur l'inscription elle-même, toute maladroite qu'elle soit, on observe un intervalle entre les deux M. D'autre part parce que la forme Dom pour *dominus* est connue pour l'époque mérovingienne. Bien entendu, le terme *dominus* ici contracté en *dom*, s'il peut se traduire par seigneur, doit être entendu dans son acception du haut Moyen Âge pré-

¹⁴ MORLET, Marie-Thérèse, 1971 – *Les noms de personnes sur le territoire de l'ancienne Gaule du VI^e au XII^e siècle*. I. *Les noms issus du germanique continental et les créations gallo-germaniques*, Paris, CNRS, p. 190.

¹⁵ *Villa de Sancto Rihen* en 1181, *Zand Rien* en breton (TANGUY, Bernard, 2002 – *Dictionnaire des noms de communes, trèves et paroisses des Côtes-d'Armor*, Chasse-Marée-Armen, p. 30, 97, 264) ; *Capellam sancti Rionis in Plerivou* en 1198 (LUCAS, Y.-M., 1893 – «Le culte de saint Maudet et de saint Rion», extrait de la *Revue historique de l'Ouest*, Vannes, Lafolye, p. 34. L'auteur cite la bulle d'Innocent III de 1198 confirmant les biens de l'abbaye Saint-Rion, parmi lesquels la chapelle de Plourivo (Côtes-d'Armor), p. 34).

¹⁶ DELAMARRE, Xavier, 2001 – *Dictionnaire de la langue gauloise*, Errance, p. 218.

carolingien et il recouvre évidemment un sens autre que le sens purement laïc et politique de seigneur qu'il prendra au Moyen Âge central. Dans l'espace franc et jusqu'au IX^e siècle, le terme *domnus* – contraction de *dominus* – est appliqué à tous ceux qui exercent un pouvoir de protection sur un territoire et sur des hommes. Avec les Carolingiens le terme devient l'apanage des rois et très hauts dignitaires ecclésiastiques¹⁷. On sait aussi que jusque vers les IX-X^e siècles dans la même zone franque – et *Sipia* s'y trouve – on décerna aux saints le titre de *dominus*¹⁸. Il faut donc se demander si le *dom* ou *dominus* de Visseiche ne doit pas se comprendre avec le sens de «saint» ou d'«ecclésiastique»¹⁹. La pratique est suffisamment fréquente en Haute-Bretagne, où l'hagio-toponymie en conserve nombre de témoignages, pour qu'on en pose ici l'hypothèse : on pense ainsi à Domloup (*Domnus Lupus* = saint Loup), Dompierre (*Domnus Petrus* = saint Pierre) et Domalain (*Domnus Melanius* = saint Melaine). Par ailleurs, la plus ancienne mention d'un toponyme ainsi forgé concerne Dombasle en Meurthe-et-Moselle, *villa que domno Basilla vocatur* en 752²⁰, preuve qu'à l'époque mérovingienne la contraction du titre *dominus* était bien pratiquée. Quant à l'anthroponyme *Mirione*, s'il n'existe pas dans le corpus du haut Moyen Âge, on le connaît à l'époque romaine sous la forme *Mirio* qui était alors un cognomen²¹.

L'étude anthropologique des squelettes du haut Moyen Âge de cette opération a été menée par K. Le Nagard ; elle nous a livré une magnifique surprise. L'anthropologue observe d'abord que le squelette de Co13 appartient à un homme de plus de 30 ans, de grande taille (1,81 m ± 3 cm) et qui présente des traces d'arthrose sur les vertèbres, au coude et aux pieds. Mais l'observation la plus heureuse concerne le fémur : en effet celui-ci présente des excroissances osseuses très marquées, entre autres sur la ligne âpre et sur la crête du grand fessier. Or ce sont là les signes indiscutables d'une activité cavalière très régulière, produits par l'extension et la compression des attaches musculaires de la cuisse. On parle dans ce cas de «syndrome du cavalier», expression forgée lors d'observations anthropologiques semblables faites sur des fémurs de cavaliers hongrois.

¹⁷ LE JAN-HENNEBICQUE, Régine, 1990 – «*Domnus, illuster, nobilis* : les mutations du pouvoir au X^e siècle», dans SOT, Michel (coord.), *Haut Moyen Âge. Culture éducation et société*, Études offertes à Pierre Riché, Publidix, Ed. européennes Érasme, p. 439-448.

¹⁸ CHÉDEVILLE, André, 1984 – *La Bretagne des saints et des rois, V^e-X^e siècle*, Ouest-France université, p. 168.

¹⁹ C'est là une suggestion forte que nous a faite Bernard Merdrignac, professeur à l'université de Rennes 2 et spécialiste du haut Moyen Âge, à qui nous adressons tous nos remerciements.

²⁰ GENDRON, S., 2003 – *L'origine des noms de lieux en France*, Errance, p. 151.

²¹ KAJANTO, I., *Latin Cognomina*, Helsinki, 1965, p. 276 : *Mirio* cognomen attesté en *CIL*, XIII, 11732a (Germanie supérieure).

Cette remarquable observation vient évidemment conforter les données de la fouille et de l'inscription : cette dernière prouve que l'inhumé de Co13 n'est pas n'importe qui, mais sans doute un chef politique et religieux local ; c'est aussi un grand homme par la taille ; enfin, il a probablement passé une bonne partie de sa vie à cheval. Même en rêve, le chercheur ne pouvait espérer mieux, puisque les données conjuguées de la fouille, de l'épigraphie et de l'anthropologie convergent sans défaut et amènent à la même conclusion : à l'époque mérovingienne, la paroisse de Visseiche comptait au moins un personnage de haut rang, un aristocrate du nom de dom Mirione²².

La famille des Visseiche, chevaliers et vassaux mottés aux XI^e et XII^e siècles

Ce n'est que quatre siècles plus tard, que Visseiche – comme d'ailleurs la plupart des sites ruraux – entre vraiment dans l'histoire au sens de période documentée par l'écrit. C'est à cette époque, vers 1060, que l'on voit se mettre en place au sud-est de l'Ille-et-Vilaine une seigneurie châtelaine centrée sur le château de La Guerche et placée dans l'orbite du duché. Comme ailleurs, le phénomène ne doit pas seulement être compris comme militaire et architectural, mais surtout comme le révélateur d'un ordre politique nouveau, sinon très modifié par rapport à celui des temps carolingiens. Adossée à des biens fonciers probablement d'origine ecclésiastique, la famille de La Guerche s'installe sur la paroisse de Rannée, construit un château sur une motte à La Guerche, et développe une seigneurie de dimension moyenne. Cette dernière s'étend d'abord sur un peu moins que le canton actuel de La Guerche, puis à la faveur d'un mariage au début du XII^e siècle, s'agrège à celle de Pouancé-Martigné. Elle a pour voisins au nord, la baronnie de Vitré, au sud celle de Châteaubriant, à l'est, celle de Craon, celles de Pouancé puis celle de Segré. Du XI^e au milieu XIII^e siècle, les seigneurs de La Guerche-Pouancé joueront un rôle non négligeable favorisé par leur position mi-bretonne, mi-angevine²³.

²² On doit ajouter que des sondages de reconnaissance menés par F. Le Boulanger en sept. 2004 dans une parcelle voisine de l'église ont amené la mise au jour d'une riche tombe féminine en pleine terre, contenant près du crâne et du cou un remarquable ensemble de 1103 petites perles d'ambre et de verre, dont certaines revêtues d'or, auxquelles s'ajoutent deux bagues et une monnaie d'argent. La datation est très précoce, vers la fin du V^e-début VI^e siècle. Là aussi on peut penser que l'inhumée appartenait à une couche élevée de la société (*Archéologia*, n° 426, oct. 2005, p. 6-7).

²³ Pour tous les problèmes de familles, de géographie féodale, de réseau de mottes et de relations avec l'Anjou et la Bretagne concernant La Guerche et les environs, voir : MEURET Jean-Claude, 1993 – *Peuplement, pouvoir et paysage sur la marche Anjou-Bretagne, des origines au Moyen Âge*, Société d'archéologie et d'histoire de la Mayenne, p. 296-402.

Visseiche se situe dans la première couronne de châteaux à mottes du système châtelain de La Guerche, à seulement 4 km du château, soit une courte chevauchée. De plus elle contrôle le passage de l'axe Angers-Rennes qui perpétue plus ou moins la voie antique *Juliomagus-Condote*, en un point stratégique qui est celui du franchissement de la Seiche aux environs du lieu-dit la Chaussée. Sans doute le pont antique fouillé en 1995²⁴ n'est-il plus en fonction à cette époque, sans doute le franchissement se fait-il un peu en aval, peut-être par un gué, il n'empêche que le développement du bourg de Visseiche à son emplacement actuel, avec la construction d'une église au XI^e siècle démontre la pérennité du passage en ce lieu²⁵.

Or, c'est à seulement 1 km de ce passage que se voit aujourd'hui une importante motte au lieu-dit la Grande Motte sur un chemin qu'on a parfois dit être la voie romaine Angers-Rennes mais qui pourrait n'en être qu'une «bretelle» médiévale. Sur le cadastre napoléonien (fig. 10), on voit que cette motte – comme beaucoup d'autres – est implantée en un lieu bas près d'un petit ruisseau, et qu'elle est entourée sur les deux tiers de sa périphérie par une douve en eau. Son diamètre intérieur avoisine 30 m, 45 m si on compte la douve. Sur le terrain aujourd'hui, la motte est toujours visible, avec une hauteur conservée de plus de 4 m, mais avec une douve comblée ; en revanche, au sud-est, se voit un fort talus en forme de U non signalé sur le cadastre ; c'est la basse-cour (fig. 11). C'est donc là un beau complexe de château à motte, caractéristique des XI^e-XII^e siècles et dans un état de conservation maintenant peu fréquent.

Or une famille de petits seigneurs apparaît dans les actes de cette même époque parmi les proches des seigneurs de La Guerche, le plus souvent signalés comme chevaliers (fig. 11). Entre 1081 et 1093 c'est d'abord *Brient Normannus de Visechia* qui témoigne parmi les *milites* de Sylvestre de La Guerche (seigneur de La Guerche et évêque de Rennes) à une donation faite en faveur du prieuré Saint-Nicolas de La Guerche²⁶. Peu de temps après, entre 1096 et 1123, un *Tison de Viseche* et ses frères donnent

²⁴ LEROUX, Gilles, 2002 – Le franchissement de la Seiche par la voie antique Rennes (Condote) – Angers (Juliomagus). Fouille, datation et typologie du pont long de la Basse-Chaussée à Visseiche (Ille-et-Vilaine), *Revue archéologique de l'Ouest*, 19, p. 129-170.

²⁵ On ne dispose d'aucune étude récente qui permette de dater l'église de Visseiche. Cependant, dans le mur sud de l'édifice, une fenêtre haute, très étroite et à linteau monolithe à faux-claveaux signe sans doute le milieu du XI^e siècle (GUIGON, Philippe, 1990 – *Les sites religieux et fortifiés du haut Moyen Âge en Bretagne*, thèse, Rennes I, t. I, p. 300). Signalons aussi, visibles à l'intérieur de l'édifice : 1) la porte romane sud à claveaux alternativement faits de grès clair et de roussard ; 2) les restes de la porte ouest réalisée dans le même appareil.

²⁶ DOM MORICE, 1742 – *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*, Paris, t. I, col. 529-530.

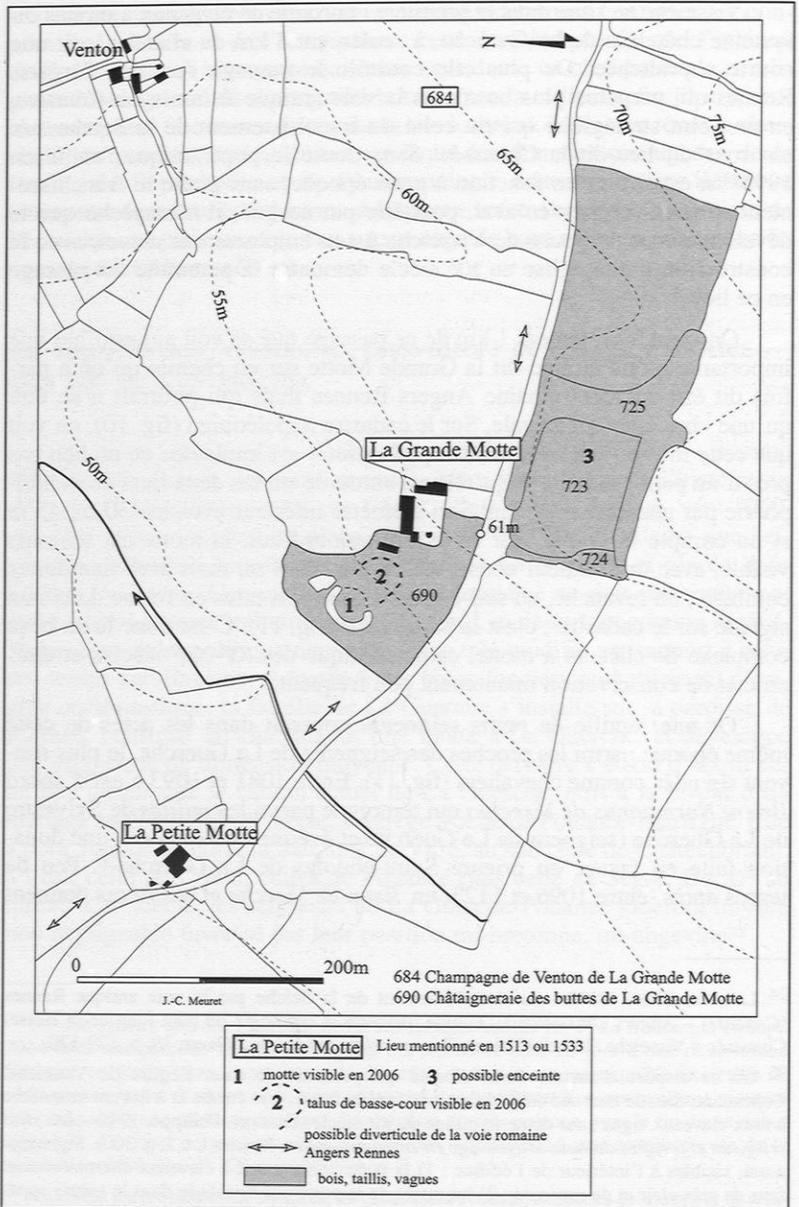


Fig. 10. - La Grande Motte. Visseiche (Ille-et-Vilaine).
Cadastré de 1827 (section C) - vestiges - mentions.

trois mines de blé à l'église d'Arbrissel²⁷ ; cependant, rien ne dit qu'ils sont parents de *Brient Normannus*, ni chevaliers. En 1156, c'est un *Radulphus de Vissejia* qui apparaît dans le cloître de Sainte-Marie de Pouancé comme témoin de Guillaume II de La Guerche-Pouancé, parmi des notables comme Maurice de Craon ou Geoffroy fils de Brient de Châteaubriant, à l'occasion d'une donation faite à Saint-Nicolas de La Guerche. La liste dans laquelle il se trouve autorise à le penser *miles*²⁸. Entre 1148 et 1170, c'est cette fois-ci *Herveus de Visseiacha* qui participe à une confirmation de donation à l'abbaye de La Roë, celle d'une terre nommée La Bussonnière. Il est dit gendre de Hervé de Denée, l'héritier de La Bussonnière. Là encore, l'ensemble des témoins parmi lesquels Guillaume II de La Guerche, Geoffroy Tehel, Tehel de Terron... appartient au monde des *militēs* de l'époque²⁹. Or, ce lieu de La Bussonnière – aujourd'hui commune de Rannée – qui n'est distant de La Grande Motte de Visseiche que de 1 km, se trouve lui aussi sur la voie antique Angers-Rennes et se caractérise de la même manière par la présence d'une forte motte. On voit donc que le réseau de mottes d'un château tel celui de La Guerche pouvait parfois être renforcé par des liens familiaux. Puis c'est *Andrea de Visecha* entre 1191 et 1212 qui apparaît comme témoin à la cour de Guillaume III de La Guerche à une nouvelle confirmation faite par Hervé de Denée de la donation de La Bussonnière à l'abbaye de La Roë³⁰. Sa présence, à cette occasion et pour ce lieu, autorise à penser qu'il est parent et peut-être fils du précédent *Herveus de Visseiacha*. En 1184 un *Simon de Visicca, miles*, donne une dîme qu'il détenait dans la paroisse de Noyal à l'abbaye Saint-Melaine. Il a pour frère *Aufredus* et pour premier fils *Guillelmus*. De plus, parmi les témoins figurent *Herveus* et *Andreus* son fils, certainement les deux membres de la famille de Visseiche vus plus haut, qui ne sont pas signalés comme frère ou neveu et qui sont donc membres d'une branche cousine. Enfin, figure un *Marcol de Visicca*, sans doute aussi membre de la même famille³¹. C'est ce même *Symonis de Visicca* qui est nommé dans un acte inédit de Saint-Melaine daté de 1204³², très riche en informations (fig. 11). Il y est question à nouveau de la dîme de Croial en Noyal, don fait, on l'a vu, en 1184, à Saint-Melaine par *Symonis de Visicca* et que conteste le fils de celui-ci, *Willelmus Branchu*, lui-même

²⁷ *Cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de La Roë*, édité par Marie HAMON-JUGNET, thèse de l'École des chartes, 1971, acte 56, *De Arbrisel*.

²⁸ Dom MORICE, t. I, col. 624-625.

²⁹ *Cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de La Roë...*, acte 120 (1148-1170). À noter que l'acte est passé *in domo Bernardi Buxun*, maison qui a toutes les chances d'être la motte conservée à La Bussonnière.

³⁰ *Cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de La Roë...*, acte 293 (1191-23 juin 1212).

³¹ Dom MORICE, t. I, col. 699.

³² Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 1619/7. Acte repéré par M. Brand'honneur.



1081-1093 Normand de Visseiche, *miles*

?

1096-1123 Tisson de Visseiche

?

1156 Raoul de Visseiche - 1148-1170 Hervé de Visseiche

?

1191-1212 André de Visseiche ? 1184 Simon de Visseiche, *miles* - Aufredus - Marcol de Visseiche

|

1204 Guillaume Branchu, *miles*, à Domagné

?

1263 Hervé de Visseiche, chanoine

Simon de visseiche p̄rig. & Branchu.

Willelmus cognominatus Branchu milite & homine meo legio

Fig.11. - La Grande Motte. Visseiche (Ille-et-Vilaine).
La motte Branchu à gauche, sa basse-cour à droite et son lignage chevaleresque

miles. Pire, ce dernier a volé deux chevaux des moines dans la forêt comtale de Rennes. C'est Guillaume (III) de La Guerche qui s'interpose et se porte caution pour *Willelmus Branchu*, dont on apprend qu'il est son homme lige. Les conciliations ont lieu à la cour et devant la chapelle du baron de La Guerche, celle qu'il érigea en collégiale en 1206³³. Guillaume renonce à la dîme et les moines lui donnent trois chevaux. Parmi les témoins et garants figurent le sénéchal de Guillaume de La Guerche, Robert de Chantelou, et nombre de chevaliers. À l'évidence, le climat belliqueux qui transpire de cet acte révèle un conflit de succession entre un chevalier, sans doute jeune et pressé d'hériter, et son père dont les donations ont obéré le patrimoine. Signe probable de ce conflit ouvert entre père et fils, *Symonis de Visicca*, le père, n'est pas présent lors des conciliations ; peut-être parce qu'il est alors d'un âge avancé. Autre signe de ce conflit, ce Guillaume Branchu, bien que fils aîné et donc normalement héritier, semble s'être expatrié à 15 km au nord, sur la paroisse de Domagné, où un site à motte porte le nom de Brachet³⁴. Bien difficile à saisir, ce *Branchu* n'apparaît que dans un seul autre acte entre 1191 et 1212, comme témoin de la confirmation de la Bussonnière à l'abbaye de La Roë, là encore à la cour de Guillaume (III) de La Guerche, sans prénom et seulement désigné par ce qui est apparemment son surnom, *Branchu*³⁵. Remarquons au passage que ce début du XIII^e siècle marque bien un tournant dans les pratiques anthroponymiques avec ce Guillaume qui aurait dû, comme son père Simon de Visseiche, porter le nom de la paroisse que sa famille dominait – à moins qu'on ne lui ait dénié ce droit en raison du conflit qui semble l'opposer à sa famille – et qui est désigné par un prénom suivi d'un nom formé par un surnom. Aucun acte conservé ne signale qu'il ait succédé à son père à Visseiche, pas plus que son fils Hervé mentionné dans l'acte. Ce dernier apparaît bien en 1263 sous le nom d'Hervé de Visseiche, mais devenu chanoine de la collégiale de La Guerche, chefecier de surcroît et désigné comme exécuteur testamentaire par Geoffroy III de La Guerche³⁶. Il est alors très âgé et tout laisse à penser que la prébende canoniale dont il jouit lui a été consentie par la famille de La Guerche en compensation de sa perte de seigneurie à Visseiche et en souvenir des services rendus par sa famille.

Comme dans toutes ces mises en relation entre, d'une part, une famille de chevaliers ou petits seigneurs et, d'autre part, un site à motte – bien

³³ Dom MORICE, t. I, col. 804-807.

³⁴ BRAND'HONNEUR, Michel, 2001 – *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes. Habitat à motte et société chevaleresque (XI^e-XII^e siècles)*, PUR, p. 274. Il resterait cependant à démontrer plus sûrement l'identité Brachet – Branchu.

³⁵ *Cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de La Roë...*, acte 120.

³⁶ *Cartulaire des sires de Rays*, publié par René BLANCHARD, Poitiers, 1899, n° XLV, p. 110-117.

rarement mentionné textuellement – on pourrait contester ici la réalité du lien qui a uni la famille de Visseiche au château à motte conservé à la Grande Motte. Or par chance, la mise en relation de trois documents permet d'écarter tout doute. Le premier de ceux-ci consiste en une mention tirée de la réformation de la noblesse de 1513 : «Jean de Champagné, sieur de la Montagne, tient noblement en laditte paroisse les manoirs de la Montagne, du Heaume, de la Motte Branchu et de la Noëx»³⁷. Ce premier document entérine le changement de seigneurie à Visseiche au détriment de la famille de Visseiche et au profit des Champagné ; il sera développé plus loin ; mais ce qui nous intéresse ici, c'est que le site de la Grande Motte est nommé *Motte Branchu*. Ce qui établit un lien précieux entre cette Grande Motte et le Guillaume Branchu, voleur de chevaux. Mieux, dans un aveu rendu en 1533, vingt ans plus tard, Gohier IV de Champagné, seigneur de la Montagne et du Heaume détient «la Grande Motte Branchu et la Petite Motte Sentier contenant ensemble quatre-vingt-douze journaux trois quarts.../...joignant d'un costé aux terres du seigneur de Longlée et d'autre costé à la Champagne de Vanton»³⁸. Sur le cadastre de 1827, la Grande Motte Branchu se nomme comme aujourd'hui la Grande Motte et la Petite Motte Sentier, la Petite Motte. La localisation par rapport à Longlée et à la Champagne de Venton ne laisse place à aucun doute car Longlée est toujours un lieu-dit voisin, tandis que la Champagne de Venton est encore présente sous le même nom, sur le cadastre de 1837 (fig. 10) ! Il semble même qu'en 1533, La Grande Motte n'est plus siège d'un manoir car elle n'est mentionnée que pour sa contenance de terre. Un acte de 1550 semble d'ailleurs entériner ce déclassement seigneurial du site à motte de la Grande Motte puisqu'il cite seulement «la maison de Vissaiche, jardin et herbregement, avec la motte dudit lieu de Vissaiche»³⁹. La motte elle-même n'est plus alors qu'un témoin que l'on peut qualifier d'archéologique, conservé précieusement comme signe d'ancienneté de seigneurie.

Le site à motte de la Grande Motte de Visseiche s'éclaire donc au-delà du simple vestige archéologique comme on en voit encore beaucoup et que l'on attribue parfois un peu vite à telle époque et à telle famille. Ici, on peut être certain que pendant au moins un siècle et demi, de la fin du XI^e au début du XIII^e siècle, ce lieu a été la résidence d'une famille de chevaliers, vassaux très proches des seigneurs châtelains de La Guerche, et qui

³⁷ « Réformation de la noblesse de l'évesché de Rennes pendant les années 1427, 1435, 1440, 1454, 1480 et 1513 », Bibliothèque municipale de Rennes, 1 Mi 2.

³⁸ Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 2 E 175, cité par BARON, Armand, 1991 – *Visseiche*, chez l'auteur, p. 55.

³⁹ GUILLOTIN DE CORSON, 1895 – « Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne », *BSAIV*, n° 24, p. 72. Dans cette étude pourtant ancienne, l'auteur a bien soupçonné qu'il s'agissait là de l'ancienne demeure des seigneurs de Visseiche, à l'époque où, comme nous l'avons montré, cette paroisse avait des seigneurs qui portaient justement le nom de Visseiche.

dominaient la paroisse de Visseiche. Pour cette raison, et comme cela avait cours à l'époque féodale, ils arboraient justement le nom de cette paroisse, même si, au tournant du début XIII^e siècle, Branchu, un de leurs derniers représentants, porta un nom propre qui n'était sans doute à l'origine rien d'autre qu'un surnom. C'était bien là le signe révélateur d'un changement d'époque. Et d'ailleurs, peu d'années après, la seigneurie de la paroisse de Visseiche change de mains. Aucun des Visseiche n'est mentionné comme noble dans les textes, mais presque tous sont assurément des chevaliers. Coqs armés de leur paroisse et perchés sur leur motte, tenus alors pour les meilleurs, au moins sur les terres de la paroisse de Visseiche, ils méritent sans aucun doute qu'on les range dans la catégorie des aristocrates.

Un manoir de terre et de bois et le lignage des Champagné au bas Moyen Âge

D'un point de vue topographique et seigneurial, le site le plus intéressant de la commune est sans conteste celui de la Montagne. Il s'agit d'un bombement bien marqué, culminant à 84 m, installé dans un grand méandre de la Seiche, rivière qu'il domine de plus de 40 m. Aujourd'hui l'ensemble du sommet est occupé par un château et son parc, construits et aménagés en 1880 par la famille des Nétumières. Le premier, qui est dû à Martenot, fait suite à une présence seigneuriale continue depuis le XIII^e siècle, avec d'abord une branche de la famille de Champagné, puis, à partir de la fin du XVI^e siècle et par alliance, la famille Hay des Nétumières⁴⁰.

Lorsque dans les années 1980-1990 et dans le cadre d'un doctorat, nous avons étudié la région, nous ne comprenions pas vraiment comment, ni dans quelles conditions la seigneurie de la paroisse de Visseiche était passée au XIII^e siècle des mains de la famille «indigène» de Visseiche à celle de Champagné, originaire, elle, de Gévezé, et s'était en même temps déplacée du site de la Grande Motte à celui beaucoup plus perché de la Montagne, sur l'autre rive de la Seiche, à 2 km de là. Dans l'Ouest, on connaît en effet nombre de déplacements de seigneuries depuis une motte vers un manoir, mais pas sur une aussi grande distance⁴¹. Il y avait donc là une mystérieuse rupture.

C'est à nouveau une découverte aérienne faite par Gilles Leroux qui nous alerta. En effet, sur le versant sud de la colline, celui qui n'est pas occupé par le parc du château, il découvrit un ensemble de fossés comblés anciens. Certains, plutôt orthogonaux, dessinant parfois des enclos

⁴⁰ GUILLOTIN DE CORSON, 1895, p. 68-76. Sa source principale et non citée est Du Paz.

⁴¹ BRAND'HONNEUR, Michel, 2001, p. 40-54.

fermés, semblaient par comparaison relever plutôt de la fin de l'âge du Fer et/ou de l'Antiquité. Mais, sous un talus séparant deux champs, se voyait un ensemble peu habituel, constitué de trois enclos annulaires accolés, d'environ 30 m de diamètre chacun, et tous interrompus par une entrée (fig. 12). C'est sur cet ensemble appétissant que se porta notre dévolu, mais il faut bien le dire, avec le secret espoir de fouiller là un enclos d'habitat de l'âge du Fer, qui serait antérieur aux nombreuses fermes de La Tène finale que nous sondons ou fouillons depuis près de 20 ans au sud-est de l'Ille-et-Vilaine et en Mayenne voisine. Pour tout dire nous espérions un site de La Tène ancienne ou du Hallstatt, c'est-à-dire un habitat qui nous aurait permis de connaître les lieux de vie aux VI^e ou V^e siècles av. J.-C., époque que l'on commence à documenter ici et là en Haute-Bretagne pour le domaine des morts, mais dont on ignore quasi complètement les lieux de vie. Et cet espoir avait un fondement car en effet, les photos aériennes du même site montraient dans le même champ, à seulement 150 m de là, la présence de trois cercles interprétables comme une petite nécropole tumulaire du Bronze ou du Hallstatt : un peu simplement, nous pensions que l'enclos triple et les cercles tumulaires pouvaient être contemporains. On va le voir, la réalité se trouvait à près de 20 siècles de nos espérances.

La fouille de 2003 ne nous a permis d'aborder qu'environ un tiers de la superficie de l'ensemble, soit 900 m² sur 3 000 (fig. 13). Nous espérons un jour pouvoir fouiller l'ensemble et obtenir des conclusions exhaustives.

La fouille a permis de mettre au jour une partie des fossés de l'enclos central et de ceux de l'enclos nord. Leur profondeur sous le décapage va de 1,40 m à 2 m, ce qui permet de restituer une profondeur originelle de 2 m à 2,70 m près de l'entrée de l'enclos central. Leur largeur atteignait 3 m. Chacun des deux enclos abordés possédait une large entrée consistant en une interruption du fossé dotée, à 1,80 m en retrait, de deux trous de 0,90 m de diamètre. L'un d'eux a montré la présence d'un fantôme de poteau de 0,40 m de section. Dans l'enclos central, l'écartement de ces trous était de 5 m, pour 3 m seulement dans l'enclos nord. Il apparaît donc clairement que chaque enclos était doté d'un important portail de bois placé en retrait du fossé, tout simplement parce qu'il existait un talus interne qui le doublait. La fouille a montré que près du portail de l'enclos central, le fossé, après avoir fonctionné ouvert et doublé de son talus a été comblé pour recevoir une palissade, sans doute pour gagner de l'espace et pour offrir une meilleure protection de ce point stratégique (fig. 14 et 15). Ailleurs, les fossés semblent avoir continué à fonctionner ouverts et avec le fossé pendant toute l'occupation du site. Les stratigraphies des fossés ont aussi montré que les enclos ne sont pas exactement contemporains, que le premier à avoir été établi est l'enclos central, et qu'un peu plus tard on greffa sur celui-ci l'enclos nord. Enfin, l'extension du décapage a permis de découvrir une structure que la photographie aérienne ne révélait pas : il

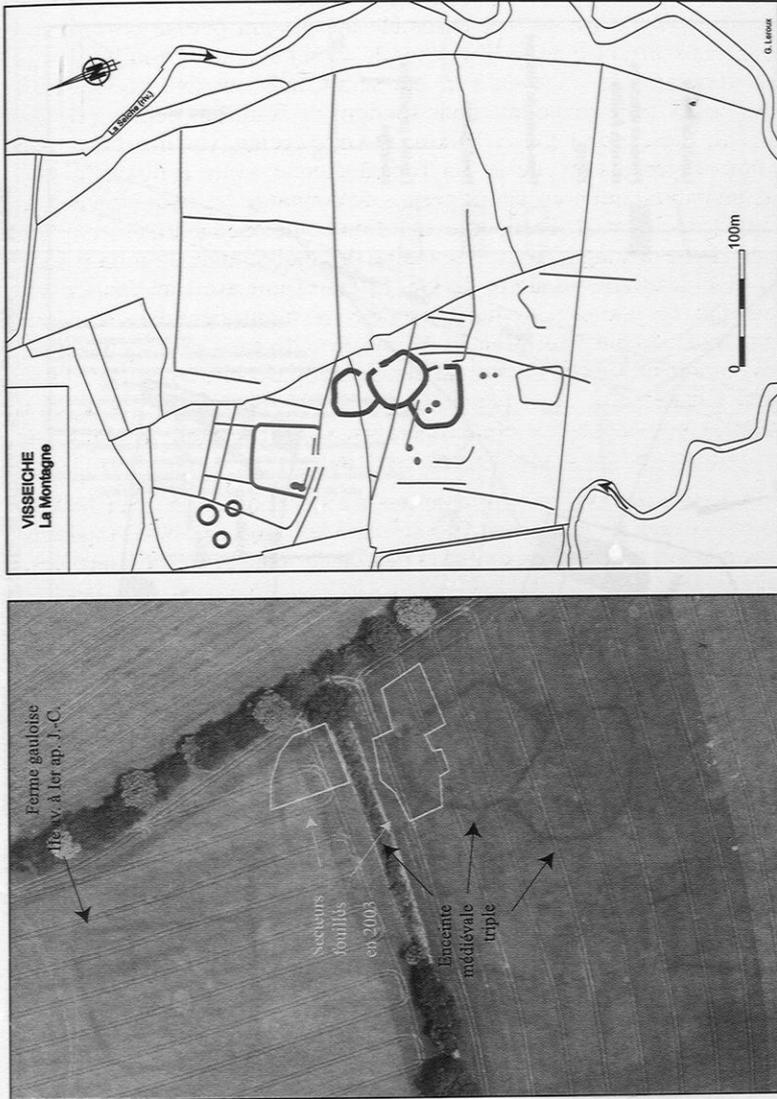


Fig. 12. - a : structures vues d'avion. (Cl. G. Leroux) ; b : Redressement sur fond cadastral du XX^e siècle (G. Leroux).

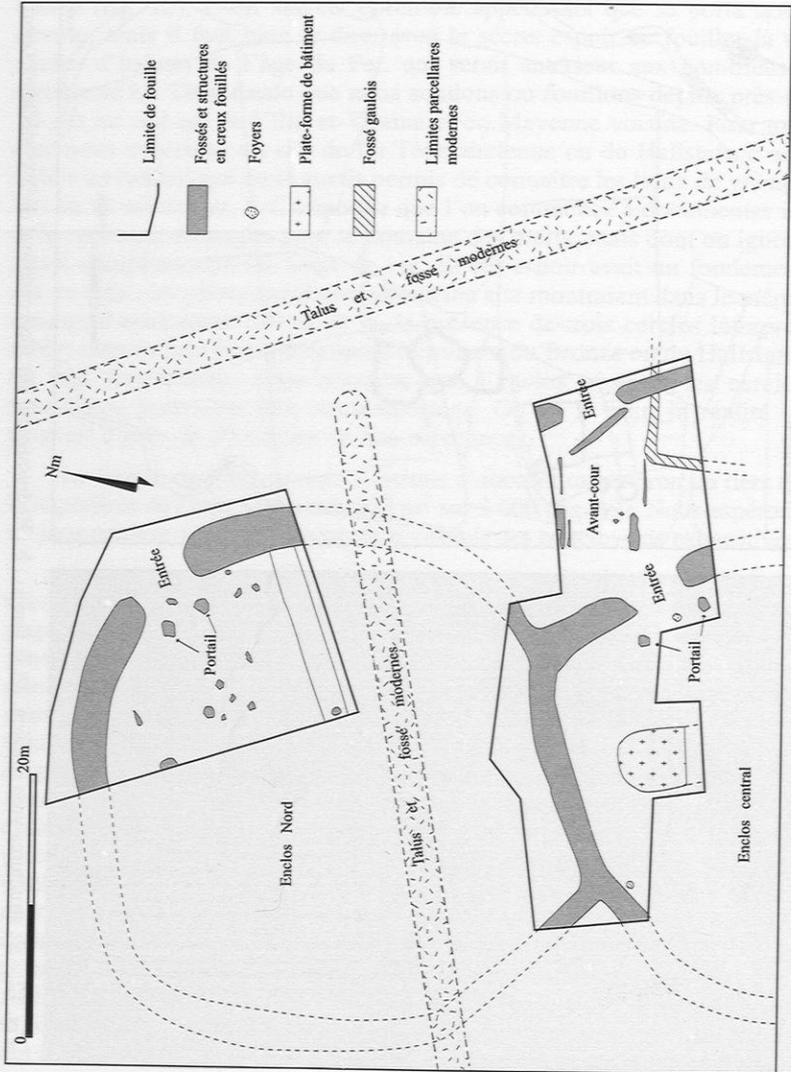


Fig. 13. - La Montagne, Visseiche (Ille-et-Vilaine). Fouille août 2003 - J.-C. Meuret.

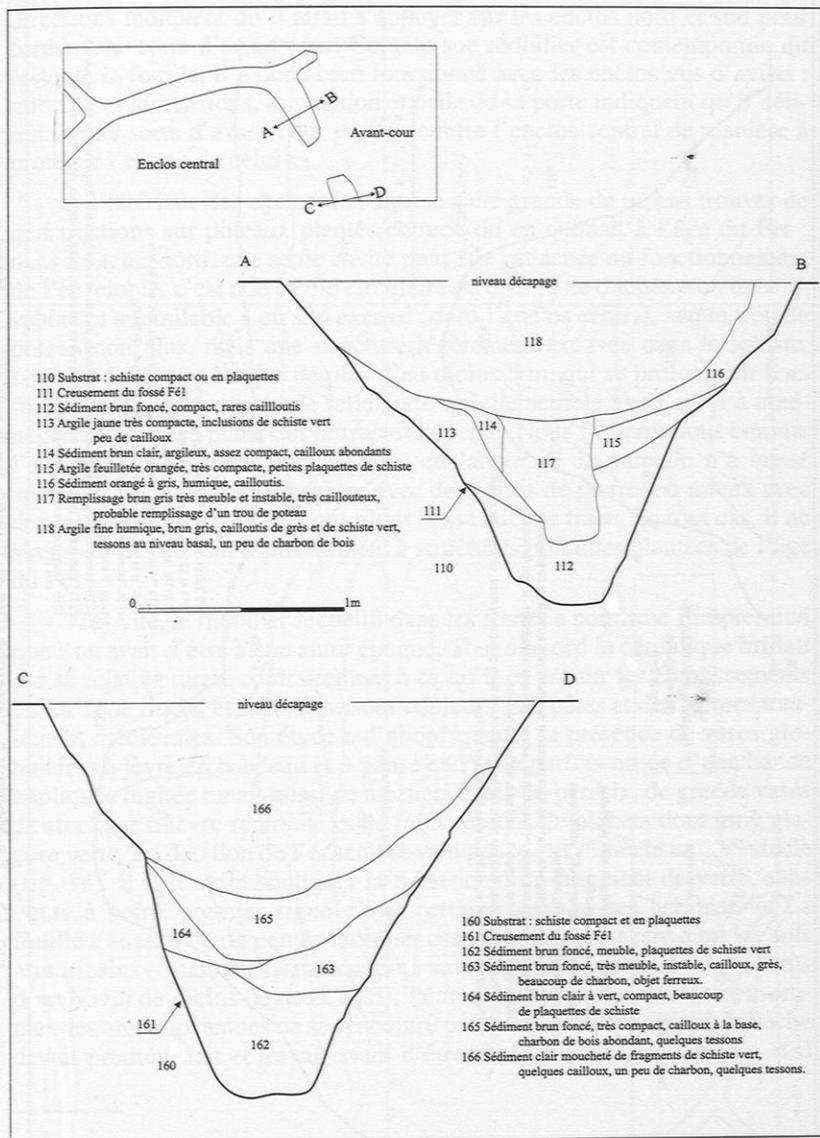


Fig. 14. - La Montagne, Visseiche (Ille-et-Vilaine). Fouille août 2003 - J.-C. Meuret.

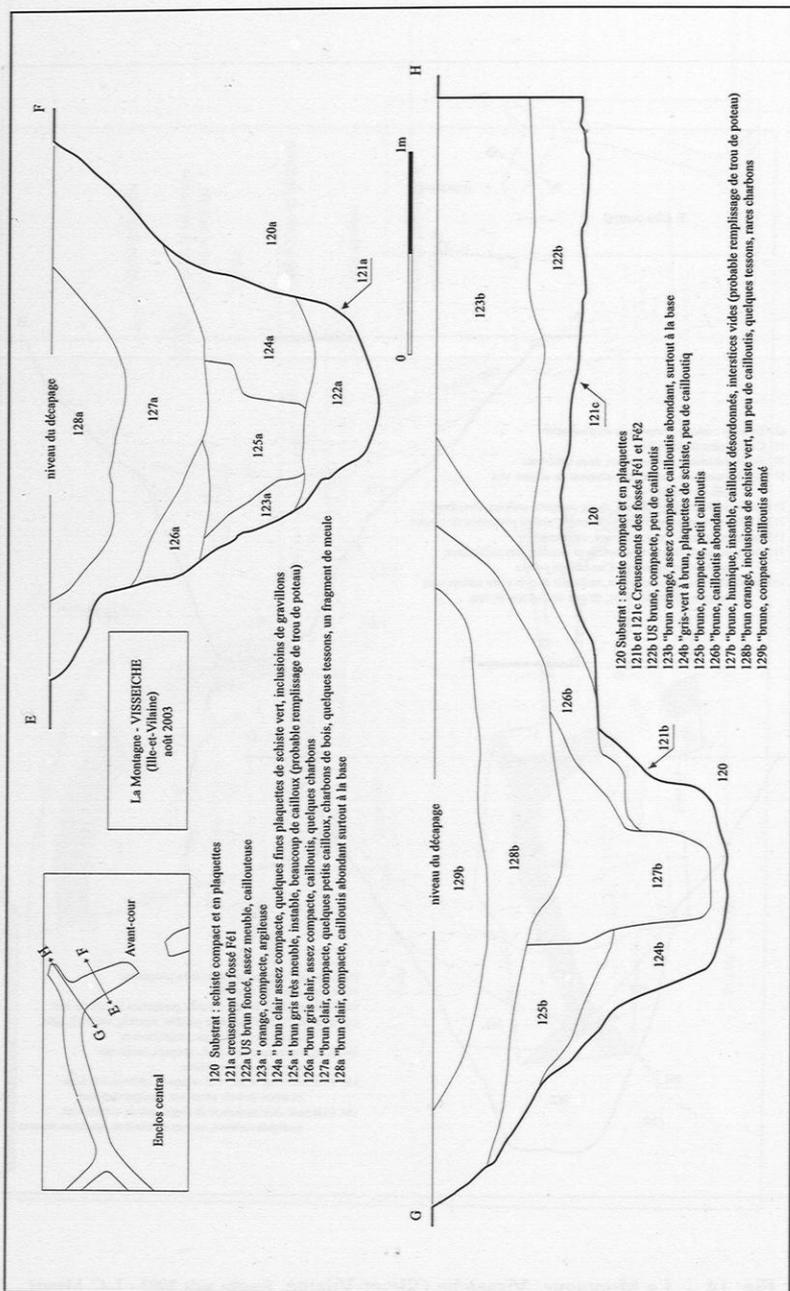


Fig. 15. - La Montagne, Visseiche (Ile-et-Vilaine). Fouille août 2003 - J.-C. Meuret.

s'agissait d'un fossé large de 1,70 m pour une profondeur de 1,10 m, interrompu par une entrée large de 4 m. Il n'a pas été fouillé en entier, mais ses directions indiquent qu'il allait s'appuyer sur les enclos nord et sud pour former une sorte d'avant-cour. Comme son mobilier est contemporain du reste de la fouille, il a donc bien fonctionné avec les enclos vus d'avion ; mieux, ses dimensions, sa position et celle de sa porte indiquent qu'il délimitait une sorte d'avant-cour greffée contre l'enclos central de manière à protéger l'entrée de celui-ci.

À l'intérieur des enclos, la surprise a été grande de ne pas trouver de constructions sur poteaux plantés comme on en connaît à l'âge du Fer : dans l'enclos nord, une seule cavité peut être rattachée au fonctionnement de l'ensemble, c'est une cavité circulaire de 0,75 m de diamètre creusée en sphère et assimilable à un silo excavé ; dans l'enclos central, aucun trou de poteau non plus, mais une structure légèrement excavée dans le schiste, large de 4,50 m et longue de plus d'au moins 5 m, qui se prolongeait hors fouille. Elle était creusée de telle sorte qu'elle semble avoir servi à aménager une surface plane qui rattrapait la pente. Nous l'interprétons comme l'assise d'un bâtiment dont la mise en labour de la parcelle n'a laissé aucune trace. On peut l'imaginer avec des solins de pierre, ou mieux avec des sablières basses de bois qui n'ont laissé aucune trace. En tout cas, il ne s'agissait pas du tout d'un bâtiment à structures portantes plantées de l'âge du Fer.

Très vite, le mobilier recueilli dans les fossés a confirmé l'impression que l'on avait d'être à une autre époque. Tout d'abord la céramique brillait par sa relative rareté contrairement à ce qu'il en est sur les établissements de La Tène finale, et surtout par des couleurs, des pâtes et des formes totalement médiévales. Son étude a d'abord montré la présence de vases globulaires à lèvre en bandeau et à panse cannelée parfois ornée d'une bande appliquée digitée ; mais aussi de mortiers à œil-de-perdrix, de grands vases de stockage à lèvre rentrante et de rares tessons de pichets dont un à glaçure verte. La datation de l'ensemble va du début XIV^e siècle au XV^e siècle (fig. 16). Il faut enfin souligner la présence d'un fragment de verre, sans doute à boire, premier signe d'une certaine aisance des habitants⁴². La fouille a aussi livré un peu de mobilier osseux – ce qui est rare dans les sols armoricains – mais suffisamment pour savoir qu'il s'agissait de deux dents d'un bovin de moins de deux ans⁴³. Pour cette époque, le fait de consommer des animaux jeunes ne se rencontre pas en milieu paysan – où la vache devait produire lait et travail avant d'être abattue à un âge avancé – et il

⁴² Nous devons l'étude gracieuse de la céramique à Isabelle Moreira à qui nous adressons tous nos remerciements.

⁴³ L'étude a été menée gracieusement par Claude Guintard, maître-assistant à l'École nationale vétérinaire de Nantes. Nous l'en remercions.

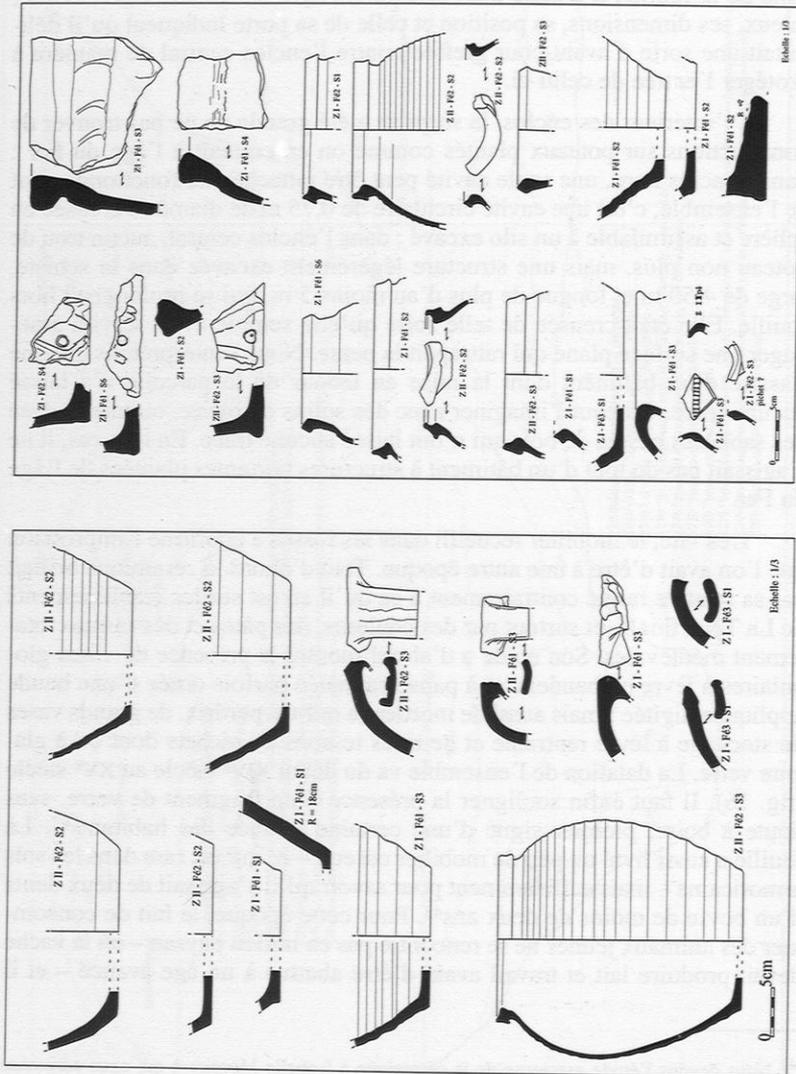


Fig. 16. - Céramique. La Montagne, Visseiche (Ille-et-Vilaine, 2003.

peut être lu comme le signe d'une certaine aisance. L'échantillon présent serait cependant beaucoup trop restreint pour permettre des conclusions décisives ; heureusement, d'autres indices encore se sont révélés aller dans le même sens. Ce sont justement les restes métalliques ; il s'agissait d'éléments ferreux très oxydés peu abondants et bien peu parlants lors de leur sortie de terre. C'est la radiographie qui a permis d'en révéler la nature et l'intérêt : il s'agit d'abord de morceaux d'une forte chaîne, ensuite d'une clavette, puis de fragments de fer forgé, restes de fer à cheval, ensuite d'un mécanisme à ressort, enfin de deux éléments de harnachement dont un étamé⁴⁴.

La réunion progressive des différentes données, d'abord l'agencement des fossés et la structuration du site vus à la fouille, ensuite les différentes études du mobilier dont les résultats sont arrivés peu à peu, tout s'est peu à peu mis à converger vers un unique et surprenant diagnostic : le triple enclos datait, non du V^e siècle av. J.-C., mais du XIV^e et du XV^e siècle ! Et cette datation reposait non seulement sur la céramique mais aussi sur une analyse ¹⁴C⁴⁵. C'était donc déjà une énorme surprise, dans la mesure où se présentait là un type de site d'habitat quasiment inconnu pour le Moyen Âge final. Et puis peu à peu, et toujours au vu des données convergentes, s'est imposée l'idée que le site n'était pas un simple habitat paysan de l'époque. D'ailleurs si cela avait été le cas, les photographies aériennes devraient livrer des dizaines d'enclos complexes semblables. Non, il s'agissait d'un habitat de bois et de terre, certes, mais défendu, sinon légèrement fortifié, comme ne l'étaient pas les simples fermes, dont le ou les détenteurs montaient à cheval, consommaient de la viande jeune et buvaient parfois dans des verres. Pour tout dire il devenait évident que le site avait été un manoir habité par un membre de la société dominante de l'époque, pas un grand baron, mais un petit seigneur de paroisse, un chevalier ou un forestier ou un vassal armé, en tout cas un aristocrate au sens large du terme. Là encore l'énormité de la conclusion ne manquait pas de bousculer tous les schémas admis en matière de manoir tant est prégnante, en particulier en Bretagne, l'idée que celui-ci doit être construit, non en bois et en terre, mais en pierre, et imiter peu ou prou les grands châteaux⁴⁶. C'était la révélation d'un des maillons manquants dans la chaîne des habitats seigneuriaux les plus modestes, entre le

⁴⁴ La radiographie et la détermination ont été menées au laboratoire Arc'Antique de Nantes par Jean-Gabriel Aubert que nous remercions.

⁴⁵ Une datation par le ¹⁴C portant sur des charbons de bois prélevés dans un trou de poteau du portail de l'enclos nord a fourni une datation allant de 1402 à 1445 cal. (95%) (code labo : Ly-12368).

⁴⁶ MIGNOT, Claude et CHATELET, Monique (dir.), 1993, 1999 – *Le manoir en Bretagne*, Ed. du Patrimoine, Imprimerie nationale, 345 p. C'est là l'ouvrage de référence pour le manoir de pierre en Bretagne, mais on n'y souffle mot de ce qui se passe avant la pierre.

manoir à motte des XI^e-XII^e siècles et le manoir de pierre de l'extrême fin du Moyen Âge⁴⁷.

Or, à 300 m de la fouille se voient aujourd'hui encore quelques restes d'un manoir de la fin du Moyen Âge, avec le mur sud d'une chapelle fin XV^e-début XVI^e siècle et une tour d'escalier à porte en accolade de même époque, intégrée dans le bâtiment de ferme très XVIII^e-XIX^e de la Montagne (fig. 17). Ce sont les ultimes restes du manoir que fit construire à cet endroit la famille de Champagné alors détentrice de la seigneurie de la Montagne. Il nous a fallu un certain temps pour faire entrer ces vestiges du XV^e-XVI^e siècle parmi les éléments du raisonnement de fouille car il n'est pas si fréquent de pouvoir mettre en relation des vestiges archéologiques enfouis et une construction encore en élévation. Peu à peu tout s'est alors éclairé : au manoir de terre des XIV^e et XV^e siècle avait sans doute succédé un manoir de pierre à 300 m de là, sur la hauteur, et après le manoir du Moyen Âge la famille des Nétumières avait fait construire le château à 200 m de là, en 1880. Mieux encore, il se pouvait bien que M. de Farcy, propriétaire actuel des lieux, qui venait nous visiter régulièrement sur la fouille en août 2003, fût un descendant direct des habitants du manoir de terre et de bois.

Nous avons donc consulté la documentation disponible sur la seigneurie de la Montagne dont nous avons dit très vite dans le chapitre précédent qu'elle avait succédé à celle de la Grande Motte, manoir à motte où, jusqu'au début du XIII^e siècle, s'était tenue la première famille seigneuriale de Visseiche.

Guillot de Corson a produit une filiation de la famille de Champagné depuis le milieu du XIII^e siècle jusqu'à la fin du XVI^e siècle. Selon cet auteur, un premier représentant de cette famille nommé Gohier de Champagné vient s'installer sur les terres de Visseiche en 1246⁴⁸ ; en réalité, l'information provient de Du Paz⁴⁹ à qui nous faisons confiance, bien que la pièce sur laquelle il devait s'appuyer pour citer cette date ne soit pas conservée⁵⁰. En revanche, le généalogiste d'Hozier a publié vers 1780 une

⁴⁷ Une revue rapide des publications et des inventaires nous montra d'ailleurs que des suspensions d'un tel schéma pouvaient se trouver ici et là, plus nombreuses qu'on pourrait le penser. C'est une piste fructueuse que nous commençons à explorer et qui devrait donner lieu à une étude, mais c'est un autre sujet.

⁴⁸ GUILLOTIN DE CORSON, 1895, p. 68.

⁴⁹ DU PAZ, frère Augustin, 1619 – *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne enrichie des armes et blasons d'icelles*, Paris, N. Buon, p. 801.

⁵⁰ Guillotin de Corson ne donne malheureusement pas toutes ses sources, hormis la mention vague *Arch. du château de la Magnanne* (p. 68). Les papiers de la Magnanne conservés aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine ne contiennent pas d'actes aussi anciens, ni même de traces des Champagné de Visseiche. Il ne fait pas de doute qu'il avait lu Du Paz, le premier à avoir publié sur cette famille et peut-être d'Hozier, mais c'est moins sûr.

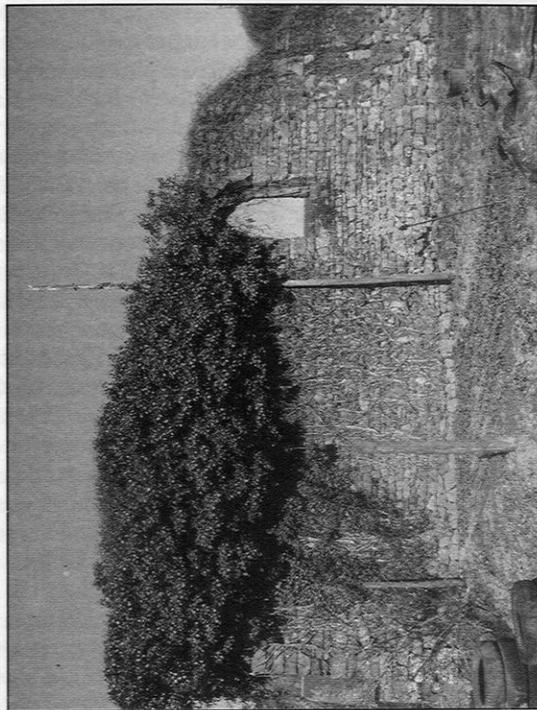
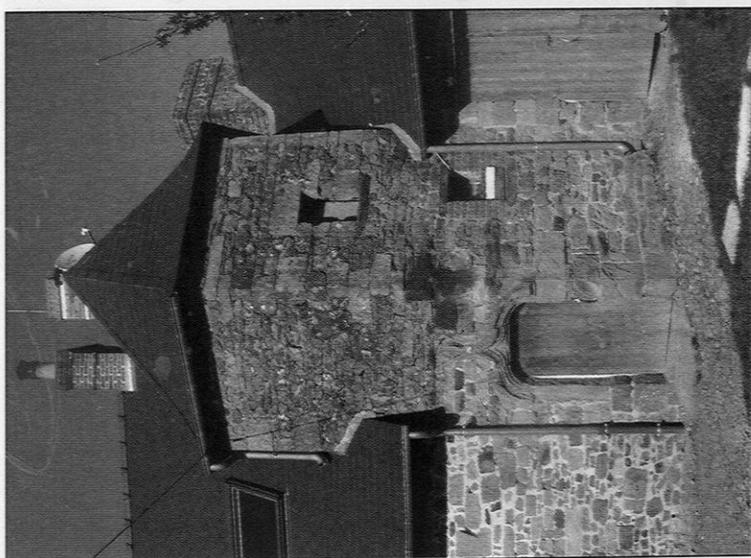


Fig. 17. - Restes du manoir tardo-médiéval et de sa chapelle. La Montagne, Visseiche (Ille-et-Vilaine).

étude demeurée confidentielle mais très intéressante, d'abord par la généalogie qu'il donne de cette famille, et plus encore par quelques actes inédits qu'il donne en preuves⁵¹. L'un d'eux nous intéresse plus que tous les autres. Il est daté d'octobre 1257 et montre qu'à cette date Gohier de Champagné est détenteur du fief de la Montagne sur la paroisse de Visseiche, et seigneur de ce lieu. L'acte relate un conflit survenu entre lui et deux chanoines de Rennes qui ne sont pas n'importe qui puisqu'il s'agit des frères Hugues et Thébaud de Pouancé⁵², fils du seigneur de La Guerche Geoffroy II. Le différend porte sur la seigneurie d'une terre achetée par ces frères sur la paroisse de Visseiche aux héritiers d'un Guillaume Le Heaume. Il est à noter que l'affaire n'est pas jugée à la cour de La Guerche, mais à celle du seigneur de Vitré, Guy de Laval, en présence de son épouse Thomasse. C'est le signe qu'à cette date, Visseiche, au moins pour la partie tenue par Gohier de Champagné, n'appartient plus à la seigneurie de La Guerche, mais à celle de Vitré. La sentence rendue par Guy de Laval est la suivante : ladite terre relève du fief de Gohier, si elle demeure propriété des chanoines leur vie durant, elle ne pourra être vendue sans l'accord de Gohier, elle donnera lieu au paiement d'une redevance annuelle de 40 sous ; pour le service, les hommes liges de la terre obéiront à Gohier ; enfin à la mort des chanoines, la terre reviendra complètement à Gohier ou à ses héritiers. Loin de n'être qu'un document de micro-histoire, cet acte fourmille au contraire d'informations et éclaire singulièrement l'histoire politique et féodale à l'est du duché à cette époque charnière du milieu du XIII^e siècle.

Tout d'abord, pour cette région clé de l'est de la Bretagne, l'acte entérine le recul et même l'effacement de la baronnie de La Guerche-Pouancé face à celle de Vitré. Cette dernière seigneurie connaît en effet une extension remarquable au cours de la première moitié du XIII^e siècle, l'apogée se produisant lorsque Philippa, fille et future héritière d'André III de Vitré, épouse Gui VII de Laval, unissant ainsi deux puissantes châtellenies pour en faire une principauté de premier rang. Les choses avaient commencé dans ce secteur dès la fin du XII^e siècle. Depuis le XI^e siècle la famille de Vitré détenait le château de Marcillé-Robert, sur des terres probablement plus anciennes que celles de Vitré même, mais pendant un siècle, elle préféra développer sa puissance territoriale et féodale autour de Vitré. En 1205, un texte révèle cependant que des frictions se produisent entre les deux seigneuries de La Guerche et de Vitré ; il concerne l'étang de Marcillé établi sur la

⁵¹ D'HOZIER DE SÉRIGNY, Louis-Pierre, vers 1780 - *Généalogie de la maison de Champagné, seigneurs de Champagné, de la Montagne, de Chambellé, de la Motte-Ferchaut, de Moyré, de Folville, de la Pommerye, de Mossé, etc. en Bretagne et en Anjou*, (registre VII de la noblesse de France, t. XI), 53 p. Cette publication n'est restée qu'à l'état de tirés à part.

⁵² Futur évêque de Dol de 1280 à 1301, il fut conseiller du roi Philippe III le Hardi et termina la cathédrale de Dol.

Seiche par les Vitré au XI^e siècle. Dans le contexte de l'essor technologique du XII^e siècle, l'étang donne lieu à des aménagements dont plusieurs surélévations de la chaussée destinées à accroître la puissance et le rendement des moulins à eau. Mais cette élévation du niveau de l'étang n'a pas été sans entraîner l'ennoiement de certaines terres, en particulier à la queue de l'étang, c'est-à-dire à quelques centaines de mètres de la future terre de la Montagne. L'acte de 1205 énumère des terres qui sont données au seigneur de La Guerche – c'est alors Guillaume III – et à ses hommes, en compensation des dommages aquatiques occasionnés sur la mesure d'Amillé⁵³. La grande précision de l'acte permet d'identifier plusieurs lieux encore conservés aujourd'hui et en même temps de voir que là se trouve un front territorial et féodal entre les deux seigneuries (fig. 18). À cette date, Simon de Visseiche mentionné en 1204 est sans doute encore vassal de Guillaume de La Guerche, mais depuis son manoir à motte, il ne contrôle visiblement pas les terres de la rive droite de la Seiche en aval de Visseiche puisque Guy de Laval en dispose. Il n'est pas mentionné directement même si on est en droit de deviner qu'il se cache derrière la formule «Guillaume de La Guerche et ses hommes». Or, cet arrangement-procès n'est qu'un épisode révélateur de conflits territoriaux plus anciens et durables entre les barons de Vitré et ceux de La Guerche. Ainsi, en 1198, Guillaume III de La Guerche et André II de Vitré signent une concorde mettant fin à des conflits qui les ont opposés mais qui remontent aussi à leurs ancêtres : le premier doit entrer dans la vassalité du second, et lui fournir le service de 22 hommes d'armes ; l'étang de Marcillé, qui est mentionné comme un des points de contestation,

⁵³ BERTRAND DE BROUSSILLON, A., 1895 – *La maison de Laval (1020-1605). Étude historique accompagnée du cartulaire de Laval et de Vitré*, 5 vol., Paris, Picard, acte 287 (1205) :

Noveritis dilectum in Christi filium Andrean, dominum Vitreii, saluti anime sue providere desiderantam, dampna que occasione stangni sui de Marcilleyo suis intitulerat et alienis, de nostro et amicorum consilio, sic restaurasse et excambiasse.

In primis, Guillelmus de Guirchia et hominibus ejus, pro dampno quod faciebat stagnum in masura de Amilleyo, totam terram quam possidebat ultra aquam de Poil, a passo Mellei usque ad furnum Teratum, sicut cheminum dividit usque ad fontem de Hodina... La mesure d'Amilleyus, propriété endommagée du seigneur de La Guerche correspond au lieu-dit Amillé à 700 m de l'actuelle Montagne. Les terres qui lui sont concédées se lisent sur la carte comme suit, à partir de Marcillé : en fonction du contexte, l'*aqua de Poil* ne peut être autre que l'actuel ruisseau du Bas-Mesnil, le passage de *Melleius* s'identifie au lieu-dit Meslay placé au franchissement de ce même ruisseau, la fontaine de *Hodina*, sans doute aujourd'hui ennoyée par l'étang, devait se trouver au pied du tertre de Houdine, le chemin est celui qui relie Marcillé à Visseiche ; enfin nous avons longtemps cherché à identifier le mystérieux *furnum Terratum* jusqu'au moment où nous avons trouvé mention dans le cadastre de Visseiche de 1827 de la parcelle du Fourterré dans la châtaigneraie de la Montagne ; lieu où selon Banéat cette seigneurie avait ses fourches patibulaires au XVIII^e siècle (BANÉAT, Paul, 1929 – *Le département d'Ille-et-Vilaine. Histoire, archéologie, monuments*, Rennes, Larcher, t. IV, p. 331). Il est à noter qu'il n'est fait nulle mention ni de la seigneurie, ni simplement d'un lieu nommé la Montagne. Tout porte à croire que cette dénomination sera introduite par Gohier ou ses successeurs.

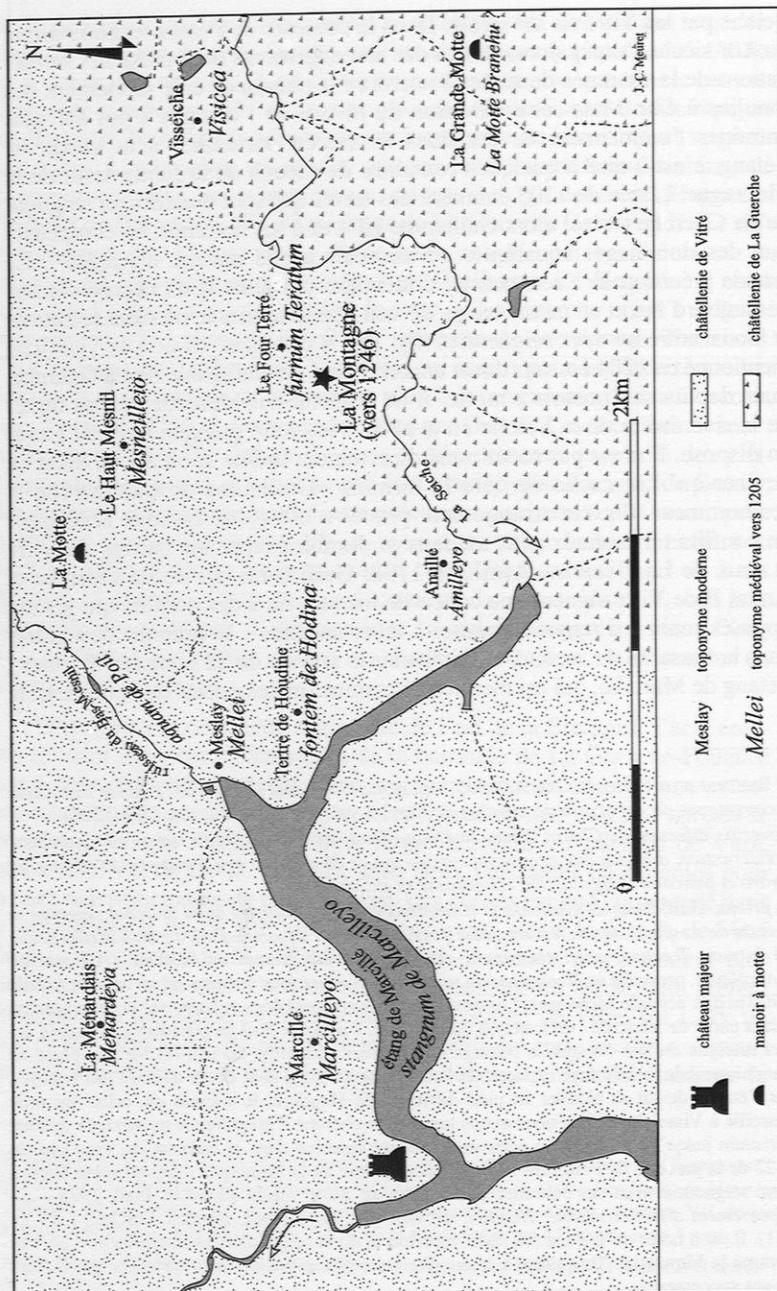


Fig. 18. - Contexte seigneurial et territorial entre Marcellé et Visséiche au début du XIII^e siècle, avant la création de la seigneurie de La Montagne

semble être à cette occasion l'objet d'un partage de pouvoir, d'une sorte de statu quo⁵⁴. Mais en 1227, la querelle n'est pas éteinte et un nouveau traité est signé entre André III de Vitré et Geoffroy II de La Guerche-Pouancé portant sur les mêmes points⁵⁵. Dans ces bribes d'histoire que nous livrent quelques rares textes, se devine un vieux conflit entre deux seigneuries voisines, mais inégales, derrière lequel se dessine l'hégémonie territoriale grandissante des barons de Vitré. Ceux-ci réactivent leur forteresse de Marcillé à partir du milieu du XII^e siècle ; ils deviennent alors de plus en plus présents dans la région où l'on peut observer que plusieurs châteaux à motte jusque là contrôlés par La Guerche passent sous leur domination⁵⁶ : c'est en particulier le cas de celui de Béziel au nord de Visseiche, à la limite de la paroisse de Bais⁵⁷. Comme souvent, ce conflit a aussi eu une traduction matrimoniale destinée à sceller le dépendance de la famille la plus faible : en 1229 André III promet d'unir sa fille à un Guillaume de La Guerche⁵⁸ ; avant 1239, Philippa fille de André III est fiancée à l'héritier de la maison de Pouancé, mais celui-ci décide d'entrer dans les ordres⁵⁹. Ce grignotage à la fois territorial et politique, au détriment de la seigneurie de La Guerche, trouve son aboutissement en 1240 lorsque Thomasse de Pouancé, fille et héritière de Geoffroy II de La Guerche, est donnée en mariage à André III de Vitré avec une dot exorbitante comprenant toutes les possessions de La Guerche sur les paroisses de Bais, Vergeal, Domalain et Visseiche⁶⁰. Pour tout dire cette dot ressemble à une annexion pure et simple d'une partie de la châtellenie de La Guerche

⁵⁴ Dom MORICE, *Preuves*, t. I, col. 729 : *Noverint praesentes et futuri quod Andreas Dominus Vitrei et Guillelmus de Guirchia post multas dissensiones super omnibus in quibus inter antecessores suos et inter eos contentio habita fuerat, unanimi amicorum et hominum suorum consensu in hanc formam pacis convenerunt, videlicet quod G. de Guirchia homagium fecit Andree de Vitreio de omni feodo quod de ipso tenet et tenere debet sicut feodo debet. . . De stagno de Marcill, ita provisum est quod tantum et non amplius resollabit quantum vetus resollabat. . .*

⁵⁵ Dom MORICE, *Preuves*, t. I, col. 859 : traité de paix entre André sire de Vitré et Geoffroi de Pouancé.

⁵⁶ BRAND'HONNEUR, Michel, 2001, p. 191.

⁵⁷ Hervé de Béziel est un des proches des seigneurs de La Guerche au début du XII^e siècle. Lui et ses successeurs ne figurent plus ensuite que dans la mouvance directe des barons de Vitré (MEURET, Jean-Claude, 1993, p. 349).

⁵⁸ BERTRAND DE BROUSSILLON, A., 1895, t. II, p. 217, acte 366 bis. Ce Guillaume était sans doute un fils de Guillaume III de La Guerche. L'auteur note qu'il se serait fait frère mineur.

⁵⁹ *Ibidem*, t. II, p. 6. Il s'agit sans doute de Hugues ou de Thébaud dont on a vu qu'ils sont chanoines de Rennes en 1257.

⁶⁰ Dom MORICE, *Preuves*, t. I, col. 918 : dot de Thomasse de Pouancé femme d'André de Vitré. La dot comprend aussi toutes les possessions éparses de La Guerche dans les paroisses de La Bouexière près de Chevré, Laillé, Orgères, Bourgbarré, Nouvoitou, Venèfles, Janzé, Sainte-Colombe, Corps-Nuds, Béré, Tresboeuf, Saulnières, Saint-Grégoire, *Coheria* (?), Chantepie, Saint-Armel, Saint-Aubin, Saint-Cyr, Moigné et Amanlis !

imposée par un rapport de force devenu totalement inégal. Or c'étaient là les meilleures terres de la seigneurie et elles avaient formé jusque là un glaciis nord, en direction de Vitré ; Visseiche en fait partie. Mais cette amputation ne constituait encore qu'une étape avant l'extinction pure et simple du lignage seigneurial de La Guerche. En effet, il y eut un premier Geoffroy (II) vers 1223-1240⁶¹ seigneur de La Guerche auquel a succédé son fils Geoffroy (III), ce qu'ont d'ailleurs ignoré presque tous les chercheurs qui les ont confondus, ignorant les importantes indications du testament de 1263⁶². Ce Geoffroy III a pour frères Hugues et Thibaud de Pouancé, les

⁶¹ En 1203, Guillaume (III) de La Guerche est des seigneurs qui, à l'initiative de Maurice III de Craon, rendent hommage à Philippe Auguste, tant qu'Arthur demeurera emprisonné par Jean sans Terre. Or, Guillaume est alors accompagné de son fils Geoffroy (BERTRAND DE BROUSSILLON, A., 1893 - *La maison de Craon (1050-1040), Étude historique accompagnée du cartulaire de Craon*, Paris, Picard, t. I (1020-1264), p. 122 et DUBOIS, Gaston, 1873 - Recherches sur la vie de Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, du Maine et de Touraine, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, XXXIV, 1873, p. 526-527). C'est peut-être le même Geoffroy, fils de Guillaume III qui est présent en 1196 à la fondation des Bonshommes de Craon par Maurice II de Craon (*Cartulaire de la Haye des Bonshommes de Craon*, publié par Paul de Farcy, Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, 1905, p. 169). Adulte en 1203, et peut-être en 1196, il est peu probable que ce Geoffroy ait encore été vivant en 1263, soixante ou soixante-dix ans plus tard, lors du testament qui va être présenté ci-dessous. Guillaume III meurt en 1223. Ce Geoffroy (II) lui succède et on a mention de lui deux fois en 1228, figurant dans un règlement entre Raoul de Monfort et son fils et dans l'exécution du testament de Robert du Pinel, dans un cas nommé *Gaufridus de Ponceio et dominus de Guircheia*, et dans le second *Gaufredus dominus Pouancei* (JOUON DES LONGRAIS, Frédéric, «Chartes inédites concernant la Haute-Bretagne, XII^e-XV^e siècles», *BMSAIV*, XLIII/2, p. 234 et 237). C'est lui dont Dom Morice donne le sceau et le blason mais en 1220, date qui pose d'ailleurs question puisque selon Du Paz, son père n'est pas encore décédé (*Preuves...*, t. III, pl. XII).

⁶² *Cartulaire des sires de Rays* publié par René BLANCHARD, Archives historiques du Poitou, Poitiers, 1899, t. XXVIII, n° XLV, p. 110-117 :

Anno Domini M^oCC^oLX^o, Ego Gaufridus de Pouenceio, laborans in extremis.../...

Preterea volo et precipio quod testamentum nobilis viri Gaufridi de Pouenceio, patris mei, ad consilium executorum meorum plenarie execatur.../...

Hugonem et Theobaldum de Poencé, fratres meos.../...

Precipio insuper quod fili mea primogenita sit in custodia domini Guidonis de Valle militis, et consilio psius et aliorum executorum testament mei aliorumque amicorum meorum maritata.

Il ressort de ce testament que ce Geoffroy seigneur de La Guerche-Pouancé en 1263 est fils de Geoffroy de Pouancé, sans doute lui aussi seigneur de La Guerche-Pouancé. Ce ne peut être Geoffroy Ier seigneur, mais avant 1198, soit 65 ans avant le testament. Il faut donc conclure que ce Geoffroy (II) père du Geoffroy (III) du testament de 1263, pourrait bien avoir été le premier successeur de Guillaume III en 1223. Les frères de Geoffroy (III), Hugues et Thibaud sont des ecclésiastiques, le dernier devant d'ailleurs devenir évêque de Dol. Quant à sa fille aînée qui est confiée à la garde de Guy de Laval, elle ne peut être que Jeanne de La Guerche future épouse de Jean de Beaumont. À notre connaissance, seul B. de Broussillon a perçu les liens parentaux des derniers seigneurs de La Guerche-Pouancé. Ainsi il donne deux lettres de 1265 entre Agnès, vicomtesse de Beaumont et Saint-Louis, à propos des fiançailles de son fils Jean de Beaumont et de Jeanne de La Guerche (BERTRAND DE BROUSSILLON, 1895, t. II, actes 472 et 477) : il note que Jeanne de La Guerche devait être à la fois la nièce de Thomasse de Pouancé et la petite nièce de Guy VII : en effet, le Geoffroy dont elle était issue, devait être le frère de Thomasse... (t. II, p. 17).

chanoines que l'on a vus en conflit avec Gohier de Champagné en 1257, et pour sœur Thomasse qui épouse André III de Vitré en 1241 (fig. 19). La fille aînée de Geoffroy III mentionnée dans le testament de 1263, placée sous la garde des seigneurs de Vitré-Laval, ne peut être que Jeanne de La Guerche que l'on donna en mariage à Jean de Beaumont, puissant seigneur, parent de Saint Louis. Plus que jamais, la maison de Laval-Vitré jouait la carte de l'alliance avec le roi. Mais en même temps, c'en était alors fini du lignage autochtone et autonome de La Guerche.

On constate donc que dans les mêmes années, Visseiche passe sous domination des seigneurs de Vitré (1240), qu'à la Montagne arrive le premier des Champagné (1246) et que la seigneurie de La Guerche après avoir été grignotée par celle de Vitré, perd son lignage originel et passe même sous le contrôle de celle de Vitré (1240 et 1263).

Au cœur de cette partie d'échecs entre féodaux, qu'en est-il du cavalier Gohier de Champagné ? D'où vient-il, de quel lignage est-il issu, dans quel contexte et avec l'aval de quelle puissance vient-il s'installer à Visseiche ?

Au milieu du XIII^e siècle, le nom de Champagné est totalement absent de la toponymie ou de l'anthroponymie de Visseiche et des environs. En revanche on connaît une famille de ce nom en pays de Rennes à Gévezé, à 50 km de là. On ne peut pas douter du fait qu'il s'agisse bien de la même famille dans les deux cas, car en 1225-1238 est mentionné parmi les proches de Philippe *dominus* de Champagné en Gévezé un *Goherius miles*⁶³, au prénom des plus rares, sans doute son frère ; en 1225, il semble encore résider à Gévezé, paroisse dont il abandonne alors les dîmes⁶⁴. Mais en 1246, selon Du Paz, il apparaît à Visseiche sous le même nom de Gohier de Champagné, alors devenu seigneur de la Montagne⁶⁵. Nous avons analysé plus haut l'acte peu connu de 1257, donné par d'Hozier, dans lequel il apparaît à nouveau et désigné encore comme seigneur détenteur d'un fief sur Visseiche, mais sans que celui-ci soit nommé. En 1262, il figure comme exécuteur testamentaire de Geoffroy, baron de Châteaubriant⁶⁶. On le voit encore en 1265, qualifié de chevalier et Monsor (Monseigneur), qui passe un accord pour l'ost

⁶³ BRAND'HONNEUR, Michel, 1998 – *Le château et la motte du XI^e au XII^e siècle, une clé d'analyse de la société féodale. L'exemple du comté de Rennes*, thèse, Rennes 2, 1998, t. II, p. 274-276.

⁶⁴ Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sulpice-la-Forêt (Ille-et-Vilaine) publié par Dom ANGER, extrait du Bulletin archéologique d'Ille-et-Vilaine, 1911, acte CVIII : ...*Goherius de Champaigneio, miles, .../...Noveritis quod ego dedi.../...pro salute animae meae et Johanna uxoris meae.../...abbatiae sancti Sulpitii omnes decimas meas quas habebam et possidebam in parrochia de Gevriseio...*

⁶⁵ DU PAZ, frère Augustin, 1619, p. 801 : *Gohier de Champeigné seigneur de La Montagne, vivait es ans 1246 et 1265 come il appert par plusieurs actes et instrumens publicsque.*

⁶⁶ Dom MORICE, Preuves..., t. I, col. 986 : *Gohorius de Champigneio.*

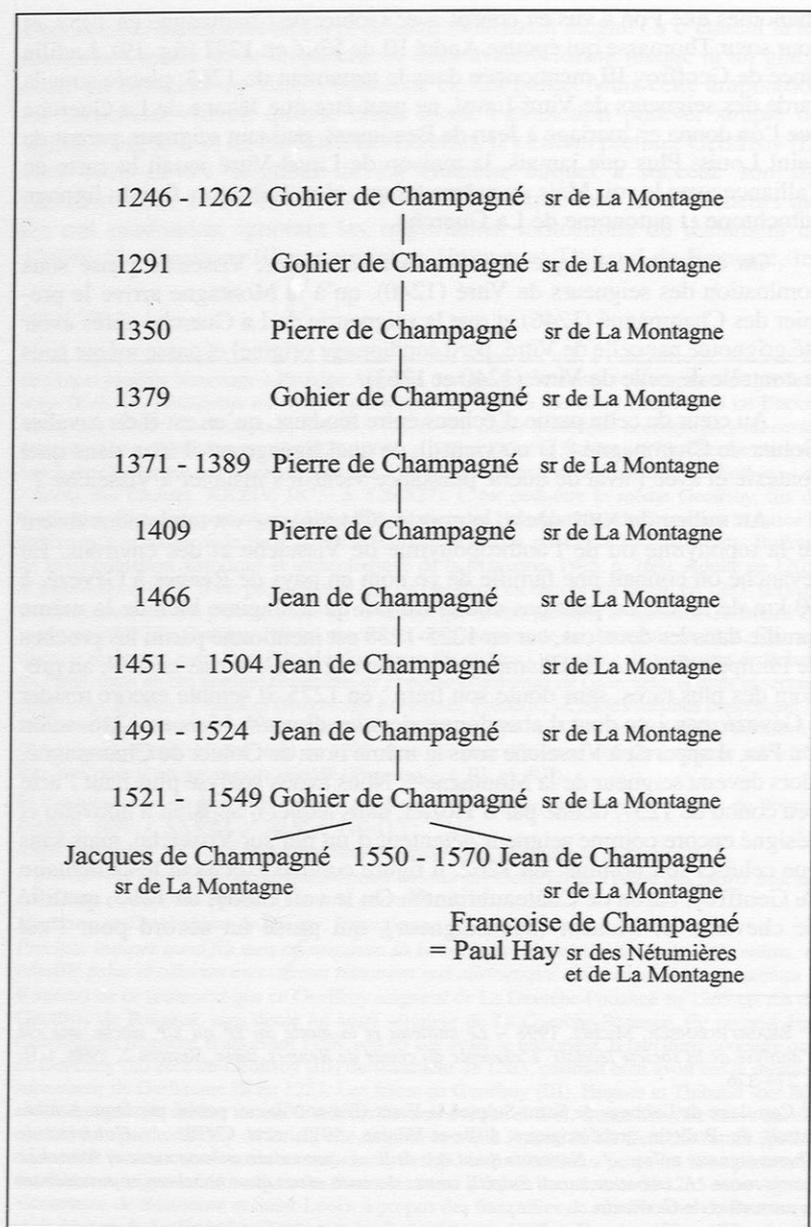


Fig. 19. - a : Le lignage des Champagné de La Montagne

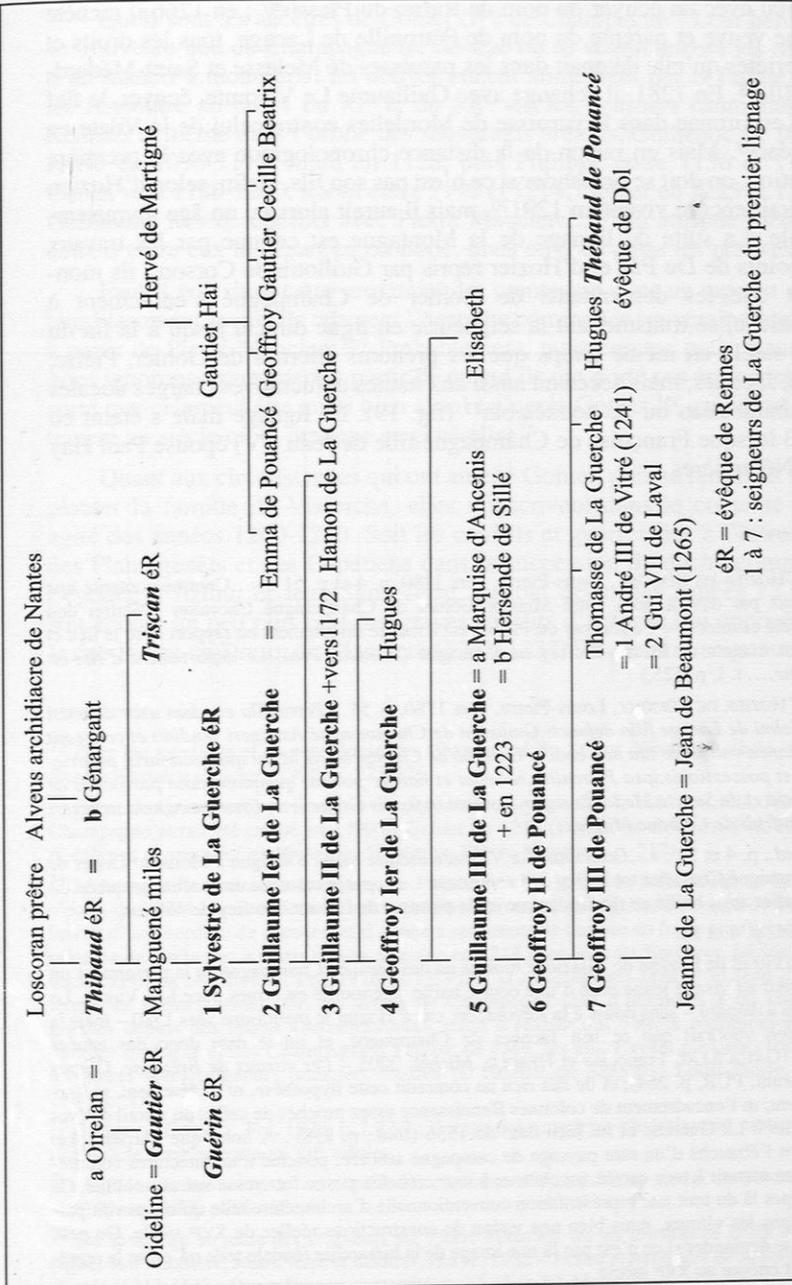


Fig. 19. - b : Le lignage des premiers seigneurs de La Guerche

comtal avec un écuyer du nom de Rafrei du Plessis⁶⁷ ; en 1266 il rachète à une veuve et parente du nom de Pétronille de Lacage, tous les droits et propriétés qu'elle détenait dans les paroisses de Melesse et Saint-Médard-sur-Ille⁶⁸. En 1281, il échange avec Guillaume Le Vicomte, écuyer, le fief de Lesporonae dans la paroisse de Mordelles contre celui de la Vilate en Lohéac⁶⁹. Mais en raison de la distance chronologique avec la première mention, on doit se demander si ce n'est pas son fils. Enfin, selon d'Hozier, il serait encore vivant en 1291⁷⁰, mais il aurait alors eu un âge invraisemblable. La suite du lignage de la Montagne est connue par les travaux conjoints de Du Paz et d'Hozier repris par Guillotin de Corson : ils montrent que les descendants de Gohier de Champagné s'enracinent à Visseiche, se transmettant la seigneurie en ligne directe jusqu'à la fin du XV^e siècle en même temps que les prénoms alternés de Gohier, Pierre, Jean, Jacques, mais accédant aussi aux hautes et lucratives charges ducales de chambellan ou de connétable⁷¹ (fig. 19). Le lignage mâle s'éteint en 1583 lorsque Françoise de Champagné fille de Jean (IV) épouse Paul Hay des Nétumières.

⁶⁷ D'HOZIER DE SÉRIGNY, Louis-Pierre, vers 1780, p. 4 et p. 51 : «...Comme contentz fust esmeuz par davant nous entre Monsor Gohier de Chanpeigné Chevalier e Rafrei dou Plessiez escuier...». Ce Raffray du Plessis est à mettre directement en rapport avec le lieu et ancien manoir du Plessis-Raffray en Domagné (BANÉAT, Paul, *Le département d'Ille-et-Vilaine...*, t. I, p. 525.)

⁶⁸ D'HOZIER DE SÉRIGNY, Louis-Pierre, vers 1780, p. 51 : *Petronilla condam uxor defuncti Guillelmi de Lacage filia defuncti Guillelmi de Champeigné Armigeri vendidit et concessit spontanea voluntate sua non coacta Goherio de Champeigné Militi quicquid juris, proprietatis et possessionis, ipsa Petronilla habebat et habere poterat quoquomodo in parrochiis de Melecia et de Sancto Medardo super Insulam in feodis Goherii de Champeingneio armigeri et Gaufridi de Coibouc Militis...*

⁶⁹ *Ibid.*, p. 4 et 52 : «...Guillaume Le Vicomte escuier bailla e assigna à Monsour Goher de Champaigné Chevalier tot le fief de Lesporonae .../...par la reson de une eschange que le dit Chevalier avait baillé au dit Guillaume en la paroisse de Loheat dou fief de Vilate».

⁷⁰ *Ibid.*, p. 4 et 52.

⁷¹ Un vitrail de l'église de Visseiche montre un des derniers Champagné en la personne d'un donateur au visage jeune orné d'une courte barbe, agenouillé en armes, face à la Vierge. Le blason a disparu – sans doute à la Révolution, car d'Hozier le mentionne vers 1780 – mais la tradition voudrait que ce soit Jacques de Champagné, et on le date donc des années 1550 (GATOUILLAT, Françoise et HÉROLD, Michel, 2005 – *Les vitraux de Bretagne*, Corpus vitrearum, PUR, p. 264); et de fait rien ne contredit cette hypothèse, ni le vêtement, ni l'armement, ni l'encadrement de colonnes Renaissance assez proches de celles du vitrail d'Yves Mayeuc à La Guerche et lui bien daté de 1536 (*Ibid.*, p. 238). À noter que l'arrière-plan montre l'ébauche d'un rare paysage de campagne arborée, ponctué d'architectures comprenant un manoir à tour carrée, un château à tour crénelée et une forteresse sur une colline. Ce n'est pas là du tout une représentation conventionnelle d'architecture telle qu'on en voit parfois dans les vitraux, mais bien une vision de constructions réelles du XVI^e siècle. On peut alors se demander si ce n'est pas là une image de la hiérarchie féodale telle qu'on se la représentait encore au XVI^e siècle.

Quels sont les ancêtres de Gohier (I^{er}) de Champagné ? Leur berceau se trouve au lieu de Champagné en Gévezé où se voient encore les restes d'un manoir à motte dont les douves étaient alimentées par la Flume. On les rencontre au cours du XI^e et du XII^e siècles, toujours cantonnés au Rennais et même dans l'orbite des souverains bretons. Guihénoc en 1085, Herio en 1096-1112, Main en 1128, puis Philippe entre 1156 et 1181, Conan vers 1180-1200, Raoul entre 1190 et 1214, Gohier en 1225 et 1238, Guillaume lors de conflits avec Pierre Mauclerc...⁷² On attribue même à deux d'entre eux le départ en croisade, mais on n'en a pas les preuves⁷³.

Faut-il voir dans cette proximité des comtes ou ducs un rapport avec leur blason sur lequel ils arborent l'hermine comme les souverains bretons à partir de Pierre Mauclerc⁷⁴? Probablement, mais comme pour d'autres, nous ignorons exactement à partir de quand ils ont porté ces armoiries, de sorte que cela peut être aussi bien avant qu'après Gohier I^{er} qui vécut justement au siècle où la pratique se généralise⁷⁵.

Quant aux circonstances qui ont amené Gohier, puis sa famille à supplanter la famille de Visseiche, elles s'inscrivent dans le contexte très agité des années 1200-1250. Soit les conflits et guerres liés à l'intrusion des Plantagenêts et des Capétiens dans la succession du duché comme à l'époque d'Arthur et Jean Sans Terre, au tout début des années 1200⁷⁶, soit encore un peu plus tard, les graves conflits d'autorité qui opposèrent le duc Pierre de Dreux dit Mauclerc (1213-1237)⁷⁷ à certains seigneurs de

⁷² Pour les mentions et la généalogie des Champagné du XI^e au début XII^e siècle, voir : BRAND'HONNEUR, Michel, 1998, p. 275-276.

⁷³ Potier de Courcy rapporte, mais avec des réserves, que, selon le cab. Courtois, Juhel de Champagné aurait été croisé en 1190 et Gohier en 1248 (POTIER DE COURCY, Pol, 1976 – *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, 5^e édition, Floch, Mayenne, p. 217).

⁷⁴ La branche de Dreux, de la maison de France, prit les armes de Baudement de Braine, c'est-à-dire un *échiqueté* d'or et d'azur, que Pierre, comme juveigneur du comte de Dreux, brisait d'une bordure de gueules, et il ajoute à ses armes de famille un franc quartier d'hermine ou de Bretagne, à partir de son mariage en 1213 avec Alix de Bretagne, héritière du duché. (POTIER DE COURCY, Pol, 1976, p. LCVII) ; ses successeurs Jean I^{er} et Jean II portèrent les mêmes armes. Or, les armes de Champagné sont d'hermines à un chef de gueules depuis des temps «immémoriaux» selon d'Hozier qui note la cohabitation des ducs de Bretagne et des Champagné à l'église de Pacé, les uns y ayant plusieurs tombes, les autres étant seigneurs justiciers du lieu (D'HOZIER DE SÉRIGNY, Louis-Pierre, vers 1780, p. 1).

⁷⁵ POTIER DE COURCY, Pol, 1976, p. LXVI : l'usage des armoiries généralement pratiqué au XIII^e siècle était inconnu au XII^e siècle.

⁷⁶ Pour les événements de cette période, consulter : CHÉDEVILLE, André et TONNERRE, Noël-Yves, 1987, p. 98-103.

⁷⁷ Sur la reprise en main des seigneurs par Pierre Mauclerc ou les révoltes de la fin de son règne, voir : LEGUAY, Jean-Pierre et MARTIN, Hervé, 1982 – *Fastes et malheurs de la Bretagne ducale (1213-1532)*, Ouest-France université, p. 17-18 et 30-33.

Haute-Bretagne ou au roi de France, conflits qui n'épargnèrent pas la région⁷⁸ et auxquels la famille de Champagné fut mêlée⁷⁹. Mais il nous semble que le plus solide appui de Gohier de Champagné – s'il peut d'abord avoir été celui des comtes de Rennes puis de Pierre Mauclerc et de son fils – fut surtout celui du seigneur de Vitré-Laval : on en a une preuve dans le fait que le jugement de 1257 dans l'affaire qui l'oppose aux deux fils de Geoffroy II de La Guerche, fut rendu à la cour de Guy VII de Laval ; or, dans ces mêmes années, cette seigneurie, par une adroite diplomatie⁸⁰ entre France et Bretagne en même temps que par une habile stratégie matrimoniale n'a cessé d'accroître son pouvoir et ses terres. Les seigneurs de Vitré Laval avaient donc tout loisir de placer et soutenir un fidèle aux franges sud de leur seigneurie, près de leur château de Marcellé et des terres fraîchement acquises par le mariage de Thomasse de La Guerche avec André III de Vitré : le premier de ces hommes fut le chevalier et seigneur Gohier de Champagné.

*
**

Au terme de ce long périple de près de vingt-cinq siècles, on ne peut qu'être frappé par la constance des signes visibles ou cryptés laissés par les aristocraties terriennes de toutes les époques sur la terre de Visseiche. Deux lieux nous paraissent résumer et symboliser cette étonnante continuité des signes : la colline de la Montagne et l'église paroissiale.

La première n'a pas fini de nous étonner en matière d'archéologie, livrant bien sûr les restes d'une manoir primitif et ceux d'un manoir du

⁷⁸ La révolte des barons bretons, menée par Amaury de Craon contre le duc Pierre Mauclerc, connu un épisode local avec les prises de Châteaubriant et de La Guerche en 1222, deux seigneuries demeurées fidèles au duc. Ces conflits entraînèrent des ravages dans la région (Dom MORICE, *Histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*, Paris, 1850, p. 150) car « en attendant l'arrivée de leurs auxiliaires, les français se mirent à piller, ravager, incendier le pays autour d'eux d'une affreuse façon » (LA BORDERIE, Arthur de, *Histoire de Bretagne*, Rennes-Paris, t. III, p. 305). Les révoltés furent défaits dans les vignes de Béré, le centre paroissial de Châteaubriant, le 3 mars 1222 et Geoffroy III de Châteaubriant et Guillaume III de La Guerche reprirent possession de leurs villes et châteaux. Il est alors possible que par le jeu des fidélités, des oppositions ou des changements de camp, ces événements aient amené le duc et les seigneurs fidèles à confisquer et à réattribuer certains des fiefs secondaires comme celui de Visseiche, ou à profiter du nouveau rapport de forces pour installer leurs fidèles.

⁷⁹ Dans l'enquête menée en 1235 par les seigneurs bretons contre les guerres et exactions que leur avait fait subir le duc Pierre Mauclerc, un des frères de Champagné, Guillaume, témoigne pour Jean de Dol en accusant à trois reprises le duc de lui avoir occasionné des dommages (*Nouveau recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne (XIII^e-XIV^e siècles)*, édité par A. de LA BORDERIE, Rennes, 1889, p. 44-45).

⁸⁰ Il semble bien que dans cette ascension de la seigneurie, André III de Vitré ait joué un rôle capital par ses alliances successives avec Pierre Mauclerc dont il reçoit un temps un commandement militaire, puis avec le roi saint Louis à qui il rend hommage.

XV^e-XVI^e siècle, mais aussi des traces très denses d'occupation ancienne constituées par des tumulus circulaires et deux enclos fortement occupés à la fin de la Tène⁸¹. Les fouilles vont continuer et démontrer encore mieux que ce lieu privilégié par sa disposition naturelle et son relief commença il y a 25 siècles à être le siège des aristocraties locales qui n'ont cessé par la suite de s'y tenir avec ostentation (fig. 20).

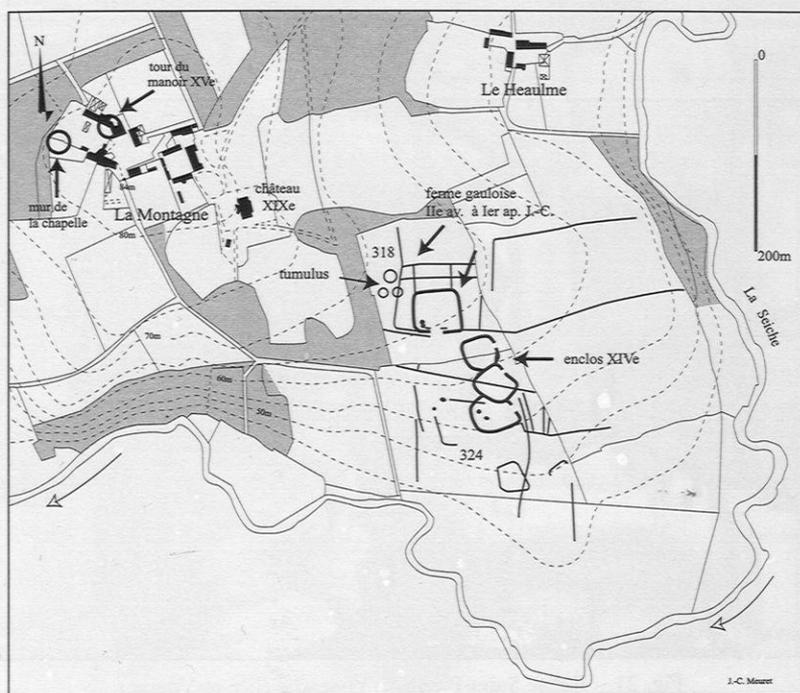


Fig. 20. - La Montagne, Visseiche (Ille-et-Vilaine). Contexte naturel, parcellaire, archéologique et architectural (cadastre mis à jour en 1986, conforme le 10/09/2001 Section D «du Bourg»).

⁸¹ Cette année 2005, nous avons abordé, entre le château actuel de la Montagne et le Clos-Maugendre, en sondage seulement, un très important enclos de 2 ha protégé par deux fossés et un fort talus. Il fut occupé de la fin du II^e av. J.-C. au I^{er} siècle ap. J.-C. Nous y avons trouvé trois *currency-bars*, sortes de lingots de fer de la fin de La Tène, signes d'échanges à plus ou moins longue distance. En 2006, nous reprenons la fouille de l'importante ferme gauloise de même époque abordée en 2004, ainsi qu'un tumulus voisin, près du château actuel et du manoir supposé de Gohier.



Fig. 21. - Église Saint-Pierre de Visseiche (Ille-et-Vilaine).
Jacques de Champagné, seigneur de La Montagne vers 1550
(repris par Tourel au XX^e s).

La seconde est un édifice chargé de sens qui symbolise tout autant que le précédent la continuité des pouvoirs locaux, mais ici associés de près à l'architecture et au décor religieux⁸². D'abord, ce n'est sans doute pas un hasard si cette église a été édifiée sur et près de la seconde nécropole

⁸² Pour la compréhension de ce modeste mais remarquable édifice, voir la belle et fine étude qu'en a fait Roger Blot : BLOT, Roger, 1998 - Saint-Pierre de Visseiche. Histoire d'une église ordinaire, *Balades magazine-Rando-infos* 98, n°4 HS, , p. 24-33.

mérovingienne où la fouille a livré la belle inscription funéraire à DomMirione. Beaucoup plus significantes encore sont les marques apposées un peu partout dans le sanctuaire par les seigneurs du Moyen Âge et des Temps Modernes. C'est tout d'abord l'enfeu aux armes martelées des

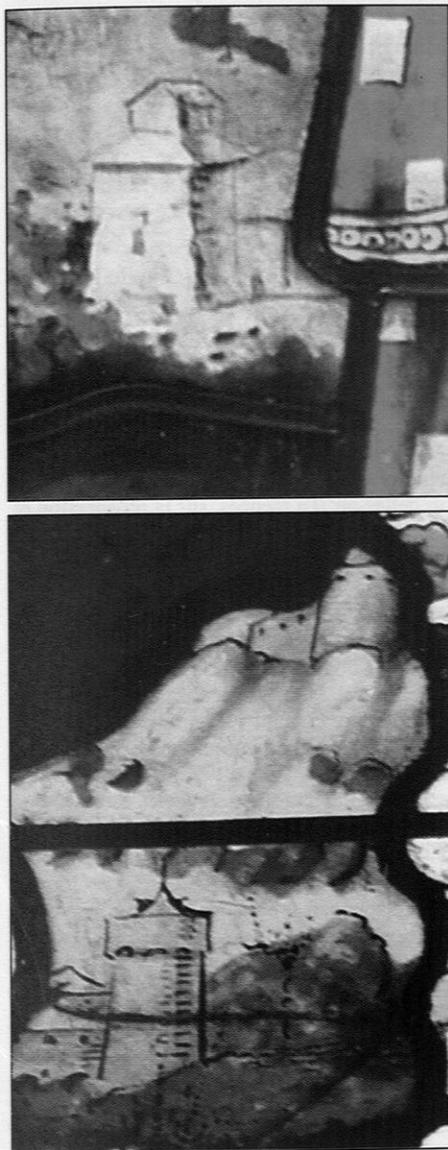


Fig. 22. - Église Saint-Pierre de Visseiche (Ille-et-Vilaine).
 haut : figuration d'un manoir ;
 bas : représentations d'un château-fort et d'une forteresse sur une « montagne ».

seigneurs de Longlée, lignage local mal connu mais qui se disait fondateur de l'église, et dans lequel, pour cette raison, nous soupçonnons de possibles descendants amoindris de la première famille de Visseiche. C'est aussi le beau vitrail des années 1550 où se voit François de Champagné, dernier descendant direct de Gohier (I^{er}), en donateur peint sur fond de manoirs et de châteaux (fig. 21 et 22). C'est enfin cette litre encore visible sur la face extérieure nord de l'édifice et qui portait les armes de la famille des Nétumières alliées à celles des Champagné, depuis qu'ils avaient acquis en 1628 la seigneurie de Longlée et étaient ainsi devenus seigneurs fondateurs.

En définitive, tout amène à voir dans Visseiche, un véritable laboratoire d'étude du pouvoir aristocratique.

Jean-Claude MEURET

RÉSUMÉ

La commune de Visseiche (Ille-et-Vilaine) a bénéficié depuis 20 ans de nombreuses opérations de fouille, soit programmées, soit préventives. Portant un regard à la fois archéologique et historique sur celles qu'il a menées, sur la prospection et sur les données textuelles, l'auteur observe que, pour les derniers 25 siècles, cette commune se caractérise par la présence de restes témoignant d'une forte présence aristocratique.

Au Hallstatt, ce sont les restes de tumuli, dont un fouillé à Chantaleau, mais dont on connaît aussi d'autres exemples à La Montagne ; pour le haut Moyen Âge, c'est la découverte de la tombe d'un cavalier dont l'inscription sur schiste atteste le rang de *dominus* ; pour le Moyen-Age central, la présence d'un manoir à motte bien conservé à La Grande Motte permet de faire le point sur un lignage de chevaliers de la paroisse, vassaux des barons de La Guerche ; enfin, pour le bas Moyen Âge, la fouille partielle d'un triple enclos à La Montagne a permis de localiser le manoir primitif en terre et bois d'une seconde famille seigneuriale, celle des Champagné ; celle-ci s'installa sur la paroisse au XIII^e siècle, à la faveur des événements et des mutations politiques et militaires de l'époque.

Cette suite remarquable d'éclairages à la fois humains, sociaux et politiques dépasse le seul cas de Visseiche et démontre la part prépondérante que prirent les élites terriennes à la vie et à la structuration des terroirs, dès les périodes les plus anciennes.